

# Aménagement forestier

## Forêt communale de JARJAYES

Département : Hautes-Alpes (05)

**2012 - 2031**

Surface cadastrale : 131,0748 ha  
Surface retenue pour la gestion : 138,12 ha

Altitudes extrêmes : 890 m – 1 239 m

### Révision d'aménagement

SRA : Préalpes du Sud

Identifiant aménagement  
A021821G

# SOMMAIRE

<b>RESUME DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>TITRE 1 ETAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 – Présentation générale de l'aménagement.....</b>	<b>6</b>
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement .....	6
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions : .....	8
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	9
<b>1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers.....</b>	<b>10</b>
1.2.1 – Description du milieu naturel .....	10
1.2.2 – Description des peuplements forestiers.....	12
<b>1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt.....</b>	<b>17</b>
1.3.1 – Production ligneuse .....	17
1.3.2 – Fonction écologique.....	19
1.3.3 – Fonction sociale .....	20
1.3.4 – Protection contre les risques naturels.....	21
<b>TITRE 2 PROPOSITION DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>22</b>
<b>2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion.....</b>	<b>23</b>
<b>2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....</b>	<b>24</b>
2.2.1 - Traitements retenus.....	24
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	24
<b>2.3 – Objectifs de renouvellement .....</b>	<b>25</b>
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique de renouvellement.....	25
2.3.2 – Taillis et taillis sous futaie.....	26
<b>2.4 - Classement des unités de gestion.....</b>	<b>27</b>
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques .....	27
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires.....	27
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles.....	28
<b>2.5 – Programme d'actions pour la période 2012 - 2031 .....</b>	<b>28</b>
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS.....	28
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE .....	29
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE .....	31
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	31
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	32
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET .....	32
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES .....	34
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000 .....	35
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L.122-8 du code forestier.....	35
<b>TITRE 3 RECAPITULATIF – INDICATEURS DE SUIVI .....</b>	<b>36</b>
<b>3.1 – Récapitulatifs.....</b>	<b>37</b>
3.1.1 – Volumes de bois à récolter .....	37
3.1.2 – Estimation de la recette bois .....	38
3.1.3. – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel.....	39
<b>3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement .....</b>	<b>40</b>

# RESUME DE L'AMENAGEMENT

## Le contexte

---

La forêt fait partie de la région IFN du Gapençais. Elle s'étend majoritairement sur le versant Nord de la montagne de Puy Cervier, entre 890 m et 1 239 m d'altitude. Le climat est de type montagnard méditerranéen.

La végétation forestière naturelle est une hêtraie associée à divers feuillus en ubac, et une chênaie pubescente à pin sylvestre en adret.

Les principaux types de peuplements sont :

- une jeune futaie de pin noir (40 ans) régularisée dans les petits bois, en partie mélangée de feuillus (hêtre, feuillus divers, chêne) et de sapin dans les parcelles 1 à 10, 12 (108,83 ha),
- des taillis de chêne, dont une partie en accrus, dans les parcelles 11 et 13 (17,17 ha),
- un taillis vieilli de hêtre dans la parcelle 14 (12,12 ha).

La forêt est sous contrat FFN sur une surface effective de 120 ha correspondant aux parcelles 1 à 10, 11p, 12 et 13 (surface contractuelle s'établissant à 152 ha).

La forêt est correctement desservie.

Il n'y a pas de dégât notable de gibier, ni d'activité pastorale en forêt.

Les risques d'incendie ont été évalués à un niveau élevé par le Plan départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie.

## Les enjeux principaux de la forêt

---

La forêt a une fonction principale de production ligneuse, évaluée à un niveau moyen compte tenu des potentialités stationnelles.

Les autres enjeux (écologiques, social ou de protection) sont d'un niveau ordinaire ou local.

## Bilan de l'aménagement précédent (période 1991-2010)

---

L'aménagement antérieur avait prévu les objectifs suivants :

- production de bois d'œuvre de pin noir, sapin de Nordmann, mélèze et hêtre avec traitement en futaie régulière sur une surface de 105 ha correspondant aux parcelles 1 à 10 et 12 (1<sup>ère</sup> série),
- production de bois de feu chêne et hêtre, avec traitement en taillis simple sur une surface de 27,51 ha correspondant aux parcelles 11, 13 et 14 (2<sup>ème</sup> série).

L'aménagement a été convenablement appliqué puisque, conformément aux objectifs, les opérations de dépressages ont été réalisées dans les peuplements de pin noir (1<sup>ère</sup> série),

L'objectif de transformation en mélèzein de 2,85 ha de hêtraie de la parcelle 5 (1<sup>ère</sup> série) n'a pas été atteint, le recru feuillu ayant rapidement dominé les plantations.

Les coupes de taillis à destination d'affouage ont été réalisées en partie, sans atteindre le volume prévu par l'aménagement (30 m<sup>3</sup>/an pour une prévision de 50 m<sup>3</sup>/an).

## Les grandes options de l'aménagement

---

Le diagnostic établit que :

- la dynamique naturelle du feuillu (hêtre et feuillus divers) est forte et posera à terme la question de l'avenir du pin noir et, localement, du sapin de Nordmann,
- la ressource pin noir est disponible en coupe d'éclaircie à mécaniser,
- la ressource feuillue n'est pas valorisable en gros bois.

L'aménagement retient les principaux objectifs suivants :

- fonction de production de bois : l'aménagement prévoit de mobiliser la ressource disponible de pin noir en coupe d'éclaircie à mécaniser. La ressource feuillue disponible sera destinée à l'affouage communal.
- fonctions écologique, sociale ou de protection : l'aménagement ne prévoit pas de disposition particulière.



Docu

**TITRE 1**

**ETAT DES LIEUX - BILAN**

## 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

#### 1.1.1.1 - Propriétaire de la forêt :

La forêt communale de Jarjays porte le nom de la commune propriétaire.

#### 1.1.1.2 - Dénomination – Localisation :

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Communale
de	Jarjays
Numéro du département de situation	05 (Hautes-Alpes)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	716 Gapençais
SRA de référence	Préalpes du Sud

La répartition par commune de situation est la suivante :

Département des Hautes-Alpes		
Communes de situation	Surface (ha)	
	cadastrale	de gestion
Jarjays	131,0748	138,12

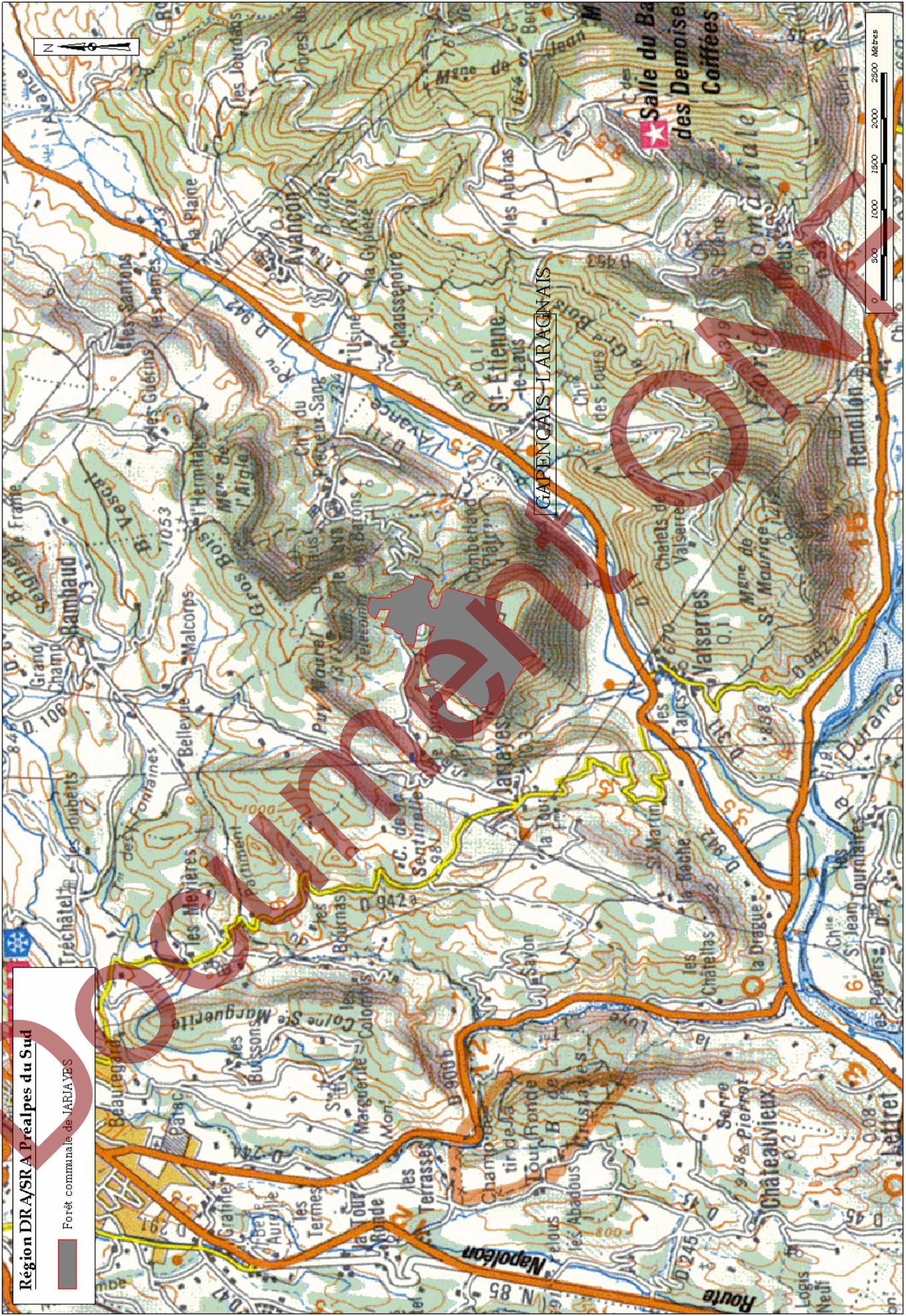
#### 1.1.1.3 - Période d'application de l'aménagement :

Le présent aménagement est établi pour une durée de 20 ans (2012-2031).

#### 1.1.1.4 - Forêts aménagées :

L'aménagement ne concerne qu'une seule forêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Dernier aménagement		
			Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Jarjays	F165815	131,0748	07/10/1991	1991	2010



Région DR/YSR A Préalpes du Sud

Forêt communale de JARJAYES

## 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions :

### 1.1.2.1 - Tableau des surfaces de l'aménagement :

Les différentes surfaces de la forêt retenues pour le présent aménagement sont les suivantes :

Type	Surface (ha)
Surface cadastrale	131,0748
Surface retenue pour la gestion	138,12
Surface boisée en début d'aménagement	138,12
Surface en sylviculture	131,77

La surface obtenue par calcul après cartographie sur Système d'Information Géographique sur la base du report du plan de la forêt sur fond topographique de l'Institut Géographique National au 1/10 000 s'établit à 138,12 ha.

Compte-tenu de la fiabilité limitée du cadastre en zone de montagne, la surface retenue pour la gestion sera cette surface, à savoir 138,12 ha.

### 1.1.2.2 - Procès-verbaux de délimitation et de bornage :

Une partie des limites s'appuie sur les bornes de la forêt domaniale de la Moyenne Durance. Nous ne disposons pas de procès-verbal de reconnaissance mais un plan de bornage établi en 1923 conforme au cadastre valide définitivement ces limites.

Les limites avec le territoire voisin de Valserrès, longtemps litigieuses, sont aussi stabilisées (bornes) sans PV de délimitation.

Le reste du périmètre s'appuie sur les bornes du remembrement qui valident de façon définitive les limites de la forêt.

### 1.1.2.3 - Origine de la propriété forestière :

La propriété résulte du remembrement cadastral de la commune.

### 1.1.2.4 - Parcellaire forestier :

La forêt comprend 14 parcelles réparties en 2 cantons ou tènements distincts :

- Puy Cervier et Charamère regroupant les parcelles 1 à 13 (126,00 ha),
- la Fouvie formé de la parcelle 14 (12,12 ha).

### 1.1.2.5 - Concessions :

Il n'existe pas de concession en forêt communale.

### 1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

#### 1.1.3.1 - Classements des surfaces par fonction principale :

L'évaluation des surfaces selon les principales fonctions affectées à la forêt s'établit comme suit :

Fonction principale	Surface concernée (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	6	18	114	-	138
Fonction écologique		138	-	-	138
Fonction sociale : Paysage, accueil, ressource en eau potable		138	-	-	138
Protection contre les risques naturels	-	138	-	-	138

La forêt présente une fonction principale de production ligneuse avec un niveau d'enjeu moyen compte tenu des potentialités stationnelles et des conditions de desserte.

Les autres enjeux (écologiques, social ou de protection) sont d'un niveau ordinaire ou local.

#### 1.1.3.2 - Éléments forts imposant des mesures particulières :

Les éléments forts qui imposent des mesures particulières dans la gestion de la forêt sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Surface concernée	Commentaires
<b>Menaces</b>		
- Incendies	126 ha	Menaces évaluées dans le cadre du plan départemental des forêts contre l'incendie (PDPFCI)
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	-	Pas de difficulté en forêt communale. Gabarit limité sur le réseau départemental
- Pratique de l'affouage	-	30 à 40 affouagistes sur la commune
- Ecoulement de la fosse septique de Champ Espérant dans la parcelle 14	1 ha	Gênant pour l'exploitation prévue de cette parcelle

#### 1.1.3.3 - Démarches de territoires :

La forêt n'est pas concernée par une Charte Forestière de Territoire.

#### 1.1.3.4 - Contraintes réglementaires diverses :

##### ↳ **Contrat du Fonds Forestier National (F.F.N.) :**

La forêt a fait l'objet de boisements réalisés en 1971 dans le cadre d'un contrat de prêt en travaux du Fonds Forestier National (contrat n°4931.1.05.160 du 31 mars 1972).

La surface contractuelle s'établissait initialement à 152 ha dont 97 ha à boiser.

Cette surface n'est plus à jour (conséquence du remembrement de la commune intervenu après la signature du contrat ?). La nouvelle surface à retenir est de 120 ha correspondant à la surface planimétrée SIG des parcelles forestières 1 à 10, 11p, 12 et 13 faisant partie du contrat.

La carte des terrains sous contrat FFN est reportée en annexe 10.

Le montant de la créance au 31/03/2012 s'établit à 80 879,51 €.

## ↳ **Autres contraintes réglementaires :**

Il n'y a pas d'autre contrainte réglementaire.

## **1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers**

### **1.2.1 – Description du milieu naturel**

#### 1.2.1.1 – Topographie et hydrographie :

##### ↳ Altitudes - Formes générales du relief

Maximum : 1 239 m - Minimum : 890 m - Moyenne : 1 070 m

La forêt se situe dans une zone au relief mamelonné, au sud de Gap.

##### ↳ Pentes

Le calcul de pente effectué à partir du traitement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) donne la répartition des pentes suivante pour la forêt :

	Classe de pente			
	0-19 %	20-39 %	40-59 %	≥ 60 %
%	14	61	25	

##### ↳ Exposition

Le calcul d'exposition effectué à partir du traitement du Modèle Numérique de Terrain (MNT) donne la répartition des expositions suivante pour la forêt :

Exposition	O	N.O	N	N.E	E	S.E	S	S.O
%	19	24	15	14	5	4	5	15

##### ↳ Hydrographie

la forêt verse dans le bassin du Merdarel, affluent de l'Avance en rive droite. Il n'y a pas d'activité torrentielle en forêt.

#### 1.2.1.2 - Climat :

##### ↳ Station météorologique de référence

###### - Données météorologiques :

- . Moyenne annuelle des hauteurs de précipitations : 800 mm
- . Température moyenne annuelle : 10 °C
- . Indice de De Martonne :  $I = P/(T+10) = 40$

###### - Zone bioclimatique :

Selon les études de zonage bioclimatique effectuées par la Cellule Régionale d'Appui Technique ONF de Manosque (CRAT), la forêt se situe dans les Alpes externes.

L'angle de Gams ( $G = \text{Arc cotg}(P/A)$  pour les altitudes supérieures à 900 m) calculé pour la station météorologique de référence est de 53°.

Selon le zonage des régimes pluviométriques établi sur l'ensemble de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en 1999 par Panini et repris par le Schéma Régional d'Aménagement pour la région "Préalpes du Sud", la forêt se situe dans la zone dite "Préalpes sèches", de régime pluviométrique "APHE".

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

#### ↳ Particularités locales - Accidents météorologiques

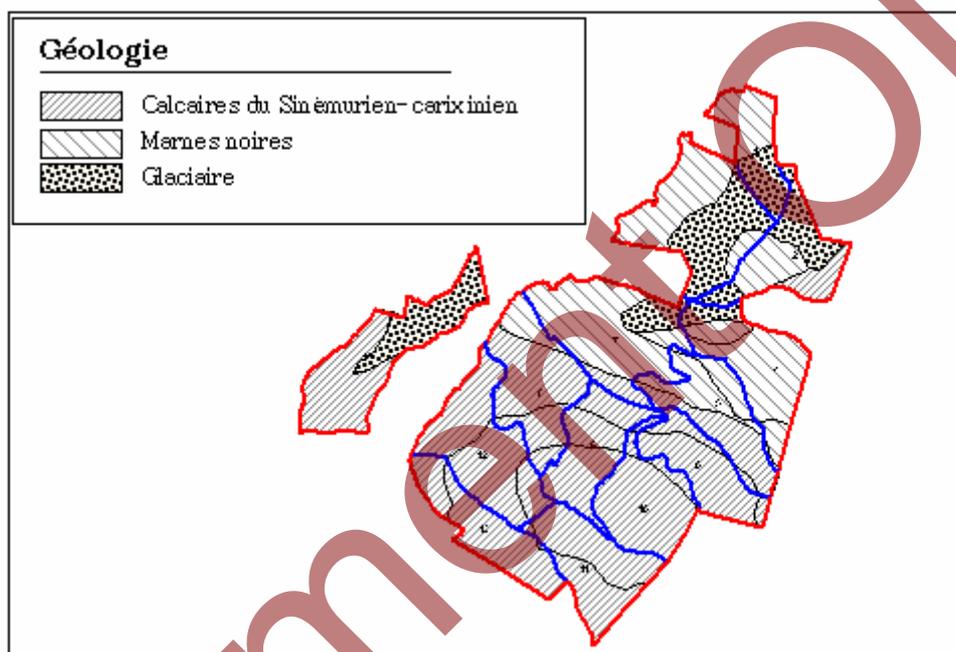
Il n'y a pas de particularité notable.

#### 1.2.1.3 - Géologie :

La forêt se rattache aux formations géologiques dites du Dôme de Remollon (domaine dauphinois) constituées de calcaires ou calcaires marneux du Lias et de marnes noires.

Les formations détritiques sont des alluvions glaciaires.

La répartition des constituants géologiques est reportée schématiquement ci-dessous :



#### 1.2.1.4 - Unités stationnelles :

A défaut de cartographie fine et détaillée des stations, l'approche stationnelle s'est effectuée sur la base d'un zonage en grands compartiments stationnels appuyé sur :

- l'exposition :
  - . A : Adret
  - . U : Ubac
- l'étage bioclimatique codifié sur trois caractères :
  - . MIN : Montagnard inférieur
  - . SME : Supraméditerranéen
- un code de profondeur de sol ou niveau hydrique indiquant un niveau de potentialité forestière :
  - . 0 : absence de sol sur plus de 10 % de la surface décrite (substrat affleurant) correspondant à des vides "non boisables" stationnels
  - . 1 : sols "secs" (superficiels à faibles potentialités forestières (< 15 cm) ou plus profonds mais à très forte charge en cailloux
  - . 2 : sols "frais" de profondeur moyenne à forte de potentialités forestières moyennes à bonnes

Les unités stationnelles rencontrés sur la forêt se répartissent comme suit :

Compartiments stationnels			Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Expo	Etage	Prof.	(ha)	%		
Adret	Supramédi- terranéen	2	30,97	22,4	Moyennes	
		1	23,55	17,1	Faibles	
Ubac	Montagnard inférieur	2	81,94	59,3	Moyennes	Les risques peuvent porter sur quelques sapins de Nordmann et mélèzes introduits par plantations dans les parcelles 4 et 5.
		1	0,40	0,3	Faibles	
	Supramédi- terranéen	1	1,26	0,9	Faibles	
<i>Total boisé ou boisable</i>			<i>138,12</i>	<i>100,0</i>		
Non boisable			-	-		
<b>Total forêt</b>			<b>138,12</b>	<b>100</b>		

La végétation forestière naturelle est une hêtraie associée à divers feuillus en ubac, et une chênaie pubescente à pin sylvestre en adret.

Le pin noir est adapté aux stations supraméditerranéenne et montagnarde inférieure à sol frais. Il est fortement concurrencé par le hêtre dans les stations d'ubac du montagnard.

La carte des unités stationnelles est reportée en annexe 4.

## 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

### 1.2.2.1 - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt :

#### ↳ **Méthode et typologie de description**

La description des peuplements s'est appuyée sur les orthophotographies aériennes de l'IGN (campagnes 1999 et 2003), et sur des observations de terrain (descriptions qualitatives + évaluations quantitatives par placettes relascopiques).

#### ↳ **Typologie des peuplements dans la forêt**

##### a) Composition en essences

La surface boisée s'établit à 138,12 ha répartis de la façon suivante :

Essence	Code essence	Surface (ha)	% surface boisée
Pin sylvestre	P.S	7,41	5,4
Pin noir d'Autriche	P.O	70,07	50,7
Sapin Nordmann	S.N	1,03	0,7
Autres résineux	A.R	0,33	0,2
Hêtre	HET	29,89	21,6
Chêne pubescent	CHE	17,69	12,8
Feuillus divers	FDV	11,69	8,5
<b>Total</b>		<b>138,12</b>	<b>100,0</b>

Les essences feuillues et le pin sylvestre sont d'origine naturelle. Les autres essences résineuses sont d'origine artificielle (introduction suite au contrat FFN).

La répartition des essences ressort dans la carte des peuplements donnée en annexe 6.

L'association des essences retenue dans la typologie des peuplements sur la forêt s'établit comme suit, le code essence étant pris en compte dans la dénomination du type dès lors que celle-ci représente 25 % minimum du nombre de tiges des unités décrites :

Essence	Surface (ha)	% du boisé	% par essence							Total	
			P.O	S.N	P.S	MEL	A.R	HET	CHE		A.F
CHE	5,56	4,0			8			3	72	17	100
CHE/FDV	11,96	8,7			10				60	30	100
CHE/P.S	4,64	3,4			31			17	45	7	100
HET	26,95	19,5	10		4		1	75	5	6	100
HET/FDV	8,57	6,2	3					63	9	24	100
P.O	57,74	41,8	99								100
P.O/CHE	3,40	2,5	39		3			3	50	6	100
P.O/FDV	7,03	5,1	53					19		28	100
P.O/HET	5,02	3,6	70		10			20			100
P.O/P.S	0,59	0,4	29		58			4		9	100
P.S/FDV	3,22	2,3			50			10	10	30	100
S.N/P.O	3,44	2,5	30	30	20	1	1	10	5	3	100
<b>Total</b>	<b>138,12</b>	<b>100</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>100</b>

Les peuplements à pin noir prépondérant constituent la formation dominante, les peuplements à hêtre prépondérant constituant la deuxième formation en surface.

b) Analyse de la structure des peuplements :

L'analyse s'appuie sur l'observation de l'étagement vertical des houppiers, la répartition des diamètres, la répartition dans l'espace du couvert.

La définition des catégories de diamètre utilisée est la suivante :

- Petits Bois (PB) : 15-20-25 cm
- Bois Moyens (BM) : 30-35-40 cm
- Gros Bois (GB) : 45 cm et plus

Les différents types structuraux sont analysés de la façon suivante :

Famille	Descriptif	Code
Régulière	Gaulis/perchis	L
	Petits bois dominants	P
Taillis	Taillis riches	T
	Taillis pauvres	TP
	Taillis mixtes	TM
	Accrus	A
Malvenant	Peuplements médiocres Ho < 8 m à 50 ans	Z

Pour la forêt communale, les types structuraux observés se répartissent de la façon suivante :

Famille	Type structural	Désignation	Surface (ha)	% du boisé
Régulier	L	Gaulis	5,05	4
	P	Petits bois	72,17	52
<i>Sous-total Régulier</i>			<i>77,22</i>	<i>56</i>
Taillis	A	Accrus après coupe	16,44	12
	TR	Taillis riches	31,04	22
	TM	Taillis mixtes	7,86	6
	TP	Taillis pauvres	5,56	4
<i>Sous-total Régulier</i>			<i>60,90</i>	<i>44</i>
<b>Total boisé</b>			<b>138,12</b>	<b>100</b>

Les types structuraux apparaissent dans la carte des peuplements en annexe 6.

La forêt est très majoritairement constituée de petits diamètres. Il n'y a pas de gros bois.

↳ Synthèse par grands types de peuplements

Le tableau de la répartition des types structuraux par groupes d'essences est en annexe 5.

Les principaux types de peuplements qui s'en dégagent sont :

- une jeune futaie de pin noir régularisée dans les petits bois, localement mélangées de feuillus (hêtre, feuillus divers, chêne) et de sapin dans les parcelles 1 à 10, 12,
- des taillis de chêne dont une partie en accrus dans les parcelles 11 et 13,
- un taillis vieilli de hêtre dans la parcelle 14.

↳ Répartition des classes d'âge pour les structures régularisées :

L'âge moyen des peuplements de pin noir et sapin est le suivant :

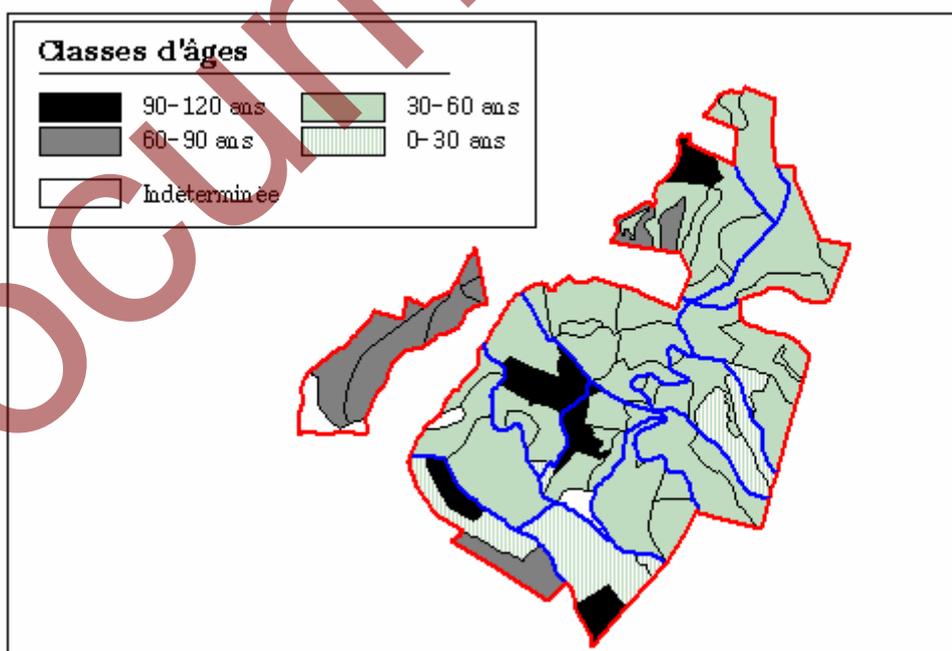
Type peuplement	Année de plantation	Age moyen	Localisation
Futaie de pin noir	1970 -1980	35 ans	Parcelles 1 à 10 et 12

La répartition par essence prépondérante ou groupe d'essences et classe d'âge s'établit de la façon suivante :

Essence prépondérante	Classe d'âge (ha)					Total
	0-30	30-60	60-90	90-120	Indifférencié	
Pin noir	-	61,18	-	-	-	61,18
Mixte	0,34	16,43	-	-	-	16,77
Feuillus	17,98	13,81	14,24	9,95	4,19	60,17
Total	18,32	91,42	14,24	9,95	4,19	138,12
%	13	67	10	7	3	100

La forêt est majoritairement constituée de jeunes peuplements.  
Le pin noir est au stade jeune futaie.

La répartition géographique des classes d'âges est donnée ci-dessous :



### 1.2.2.2 - Etat du renouvellement :

#### a) Bilan du groupe de régénération passé (suivi surfacique) :

L'aménagement avait prévu de transformer en mélèzein 2,85 ha de hêtre de la parcelle 5.

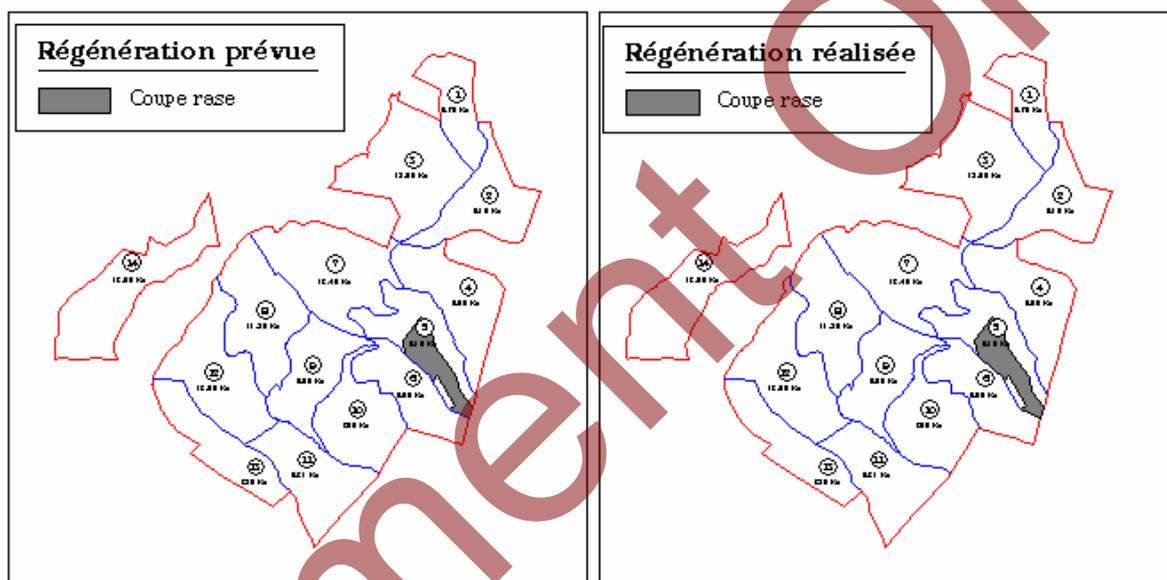
L'exploitation du peuplement de hêtre a été réalisée en coupes rases successives entre 1995 et 1999 par les affouagistes. La surface exploitée est de 3,20 ha.

Ces coupes ont été suivies de plantations plus ou moins disséminées de mélèze.

Les plantations sont aujourd'hui largement dominées par le recrû feuillu.

On peut considérer que le peuplement est renouvelé par rejets de souche et semis naturels de hêtre sur la totalité de la surface mais que l'objectif de transformation en mélèze n'a pas été atteint.

La cartographie des régénérations prévue et réalisée est indiquée ci-dessous :



#### ↳ Répartition des surfaces par classe de régénération :

Groupe d'essences	Stock de régénération par essences (ha)			Observations
	Classe 0 (attente) Régénération non entamée	Classe 1 (entamée) Régénération de quantité insuffisante ou à développem <sup>t</sup> limité	Classe 2 (installée) Régénération Inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an	
Mélèze-feuillus	-	-	3,20	Parcelle 5 – unité 4

#### ↳ Bilan des flux de régénération :

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface* (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	3,20	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	-	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	-	
Surface acquise en régénération** au cours de l'aménagement passé	-	

\*\* La notion de "régénération acquise" correspond régénération ayant atteint une hauteur de 3 m

d) Synthèse sur le niveau de renouvellement de la forêt :

Le renouvellement de la forêt est conforme aux prévisions, même si le mélèze ne représente qu'une partie de la surface régénérée.

1.2.2.3 - Inventaires réalisés :

a) Méthode(s) d'inventaire :

Les évaluations quantitatives des peuplements se sont appuyées sur un réseau de placettes relascopiques établi de façon à assurer un parcours en courbes de niveau.

Au total, 78 placettes ont été réalisées dans les plages de peuplement justifiant ce type de prise de données.

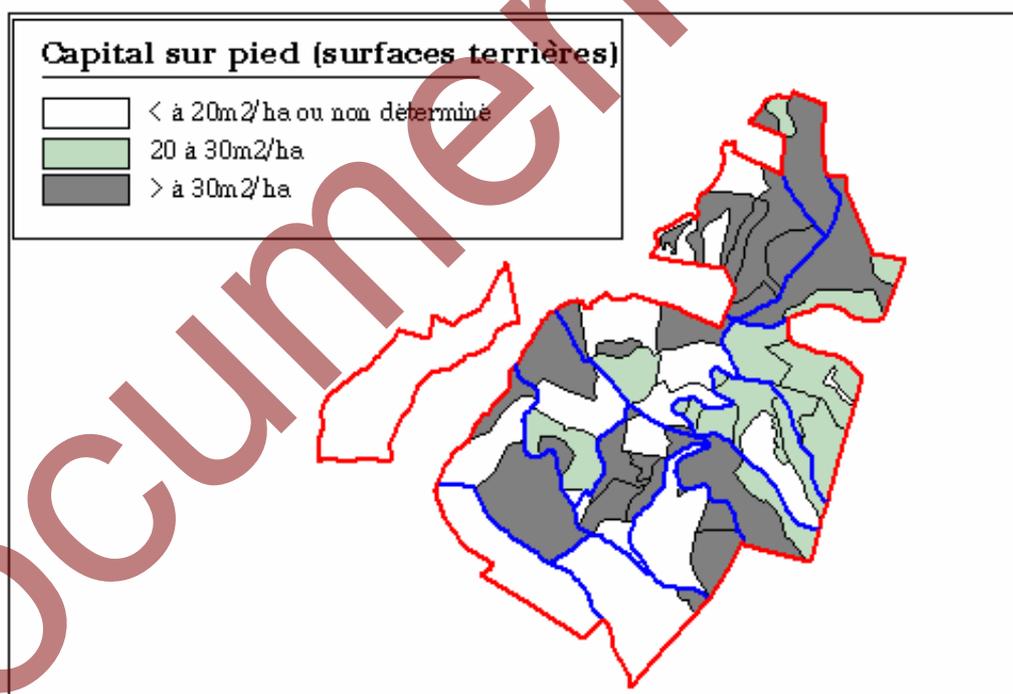
b) Résultats :

Les données dendrométriques issues des descriptions d'unités élémentaires de peuplements sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Essences	Surface	Hauteur dominante			Densité*			Surface terrière		
		Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy
Pin noir	57,57	8	16	12	800	1500	1091	22	60	39

*\*Les peuplements de pin noir ont fait l'objet d'un dépressage entre 1993 et 2000.*

La cartographie du capital pin noir exprimée en surface terrière est donnée ci-dessous :



Pour les peuplements de pin noir, le capital sur pied apparaît assez fort pour permettre d'envisager une éclaircie dans l'aménagement.

Le coefficient d'espacement moyen observé par parcelle, est donné dans le tableau suivant :

Parcelle	Coef. d'espacement moyen du pin noir
1	32
2	25
3	23
4	19
5	22
6	28
7	17
8	29
9	21
10	25
12	26
<b>Total</b>	<b>24</b>

Ce coefficient permet de déterminer le niveau de concurrence entre les tiges. La concurrence devient forte avec un indice inférieur ou égal à 20.

Globalement, le niveau de concurrence moyen (24) est supportable et permet de différer les premières éclaircies à mi-aménagement.

## 1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 – Production ligneuse

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la production ligneuse mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
6	18	114	-	138

Les enjeux correspondent aux niveaux de potentialités suivantes :

- enjeu moyen : production potentielle résineuse comprise entre 4 et 8 m<sup>3</sup>/ha/an
- enjeu faible : production potentielle résineuse inférieure à 4 m<sup>3</sup>/ha/an.

La localisation des niveaux d'enjeux de production est donnée en annexe 1.

#### 1.3.1.1 - Volumes de bois produits

a) Rappel des données de l'Inventaire Forestier National :

A titre indicatif, les types de peuplements IFN pour la région IFN concernée par la forêt communale présentent les caractéristiques générales suivantes (données de l'inventaire 1997) :

Type de peuplement IFN	Surface (ha)	Volume à l'hectare (m <sup>3</sup> )			Production brute (m <sup>3</sup> /ha/an)		
		Feuillus	Conifères	Total	Feuillus	Conifères	Total
Futaie de hêtre	620	79	-	79	2,8	0,1	2,9
Futaie de pin sylvestre	1 688	9	93	102	0,4	2,7	3,1
Futaie de sapin ou d'épicéa	173	42	343	386	1,2	5,8	6,9
Futaie de mélèze	1 125	7	210	217	0,4	5,4	5,7
Futaie de conifères indifférenciés	3 740	6	147	153	0,3	4,8	5,1
Futaie mixte	1 063	95	52	147	3,1	1,3	4,3
Mélange de futaie de conifères et taillis	3 032	66	57	122	2,5	1,7	4,2
Taillis	2 834	90	23	113	3,2	0,6	3,8
Boisement lâche de mélèze	143	-	29	29	0,0	1,0	1,0
Boisement lâche indifférencié	935	5	28	33	0,4	1,4	1,8

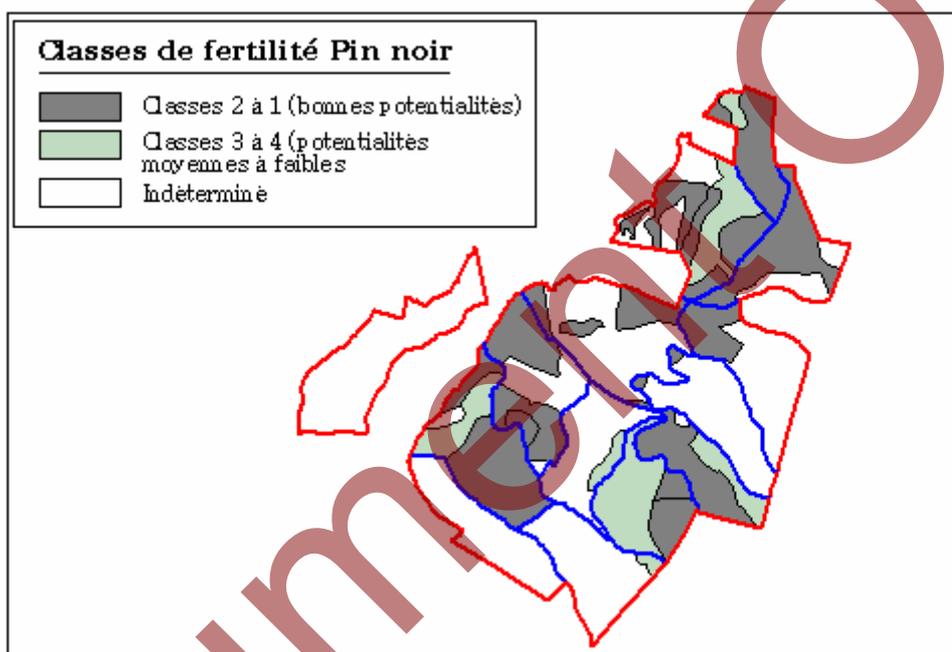
b) Tableau synthétique de la production moyenne :

Les prises de données de terrain permettent de rattacher les peuplements pin noir aux classes de fertilité suivantes (référence GSM Alpes du Sud) :

Fertilité	Classe	Surface (ha)	%
Bonne	2	51,34	37
Moyenne	3	12,63	9
Faible	4 et -	4,14	3
Indéterminée		70,01	51
<b>Total</b>		<b>138,12</b>	<b>100</b>

Les peuplements de pin noir se rattachent majoritairement à la classe de fertilité n° 2 : la production peut être estimée entre 6 et 8 m<sup>3</sup>/ha/an.

La répartition géographique des classes de fertilité est indiquée ci-dessous :



La fertilité indéterminée correspond à des données de hauteur non disponibles sur les fiches placettes de terrain.

c) Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Le tableau ci-dessous récapitule le bilan des volumes récoltés observé par série sur la période 1991-2010.

Série	Volumes récoltés (m <sup>3</sup> )												m <sup>3</sup> /ha/an
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
1		160								160	160	160	
2							1 040	430			1 040	430	
<b>Total</b>							<b>1 040</b>	<b>430</b>			<b>1 200</b>	<b>590</b>	
Ecart													
- 51 %													

Dans la 1<sup>ère</sup> série, la récolte a concerné le hêtre prélevé en coupe rase dans la parcelle 5.

Les récoltes de la 2<sup>ème</sup> série étaient des récoltes de taillis prévues et réalisées dans les parcelles 11 et 13 (surestimation du taillis dans l'aménagement ou sous-estimation de la ressource délivrée ??).

d) Analyse succincte du bilan des volumes récoltés :

La récolte est conforme aux prévisions en ce qui concerne les surfaces parcourues. Les volumes récoltés sont en dessous des estimations.

1.3.1.2 – Desserte forestière

a) Etat de la voirie forestière :

Le tableau synthétique ci-après récapitule le niveau de la desserte :

Type de desserte		Long.* totales/ Nb	Densité		Etat général, commentaires	Points noirs existants
			Km/ 100 ha	suffisante oui/non		
Routes forestières	revêtues		2,1	OUI		
	empierrées	1,230			Bon	
	terrain nat.					
Routes publiques participant à la desserte*		1,680			Bon	Réseau routier peu calibré pour véhicule de gros gabarit
Pistes et sommières		5,950	4,3		Viabilité incertaine. Utilisation 4X4	
Ancrages câbles						

\* Longueurs en forêt

b) Principales difficultés d'exploitation :

La seule difficulté d'exploitation concerne la parcelle 14, non desservie.

c) Schémas de desserte existants :

Il n'existe aucun schéma de desserte pour la forêt.

d) Commentaires généraux :

Le réseau de desserte est très complet dans les parcelles 4 à 12, satisfaisant pour les parcelles 1 à 3, 11 et 13p. Il n'y a pas de desserte pour la parcelle 14.

**1.3.2 – Fonction écologique**

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction écologique mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)			Surface totale retenue pour la gestion
enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
138	-	-	138

1.3.2.1 - Statuts réglementaires et zonages existants :

a) Etat des statuts réglementaires :

La forêt n'est pas concernée par des statuts réglementaires de protection ou par des zonages territoriaux (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000).

### b) Synthèse des menaces sur la biodiversité

On ne constate pas de menace sur la biodiversité.

### 1.3.2.2 - Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières :

Nous ne disposons pas de données particulières en matières d'espèces remarquables ou particulièrement sensibles aux activités forestières pour la forêt communale.

### 1.3.2.3 - Habitats naturels d'intérêt communautaire :

Il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire répertorié en forêt communale.

## 1.3.3 – Fonction sociale

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau) mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)			Surface totale retenue pour la gestion
enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
138	-	-	138

### 1.3.3.1 – Accueil et paysage

La forêt est située dans l'ensemble paysager "Gapençais" de l'atlas régional des paysages.

#### a) Classements réglementaires :

La forêt n'est concernée par aucun classement réglementaire.

#### b) Attraits de la forêt et de la fréquentation par sites :

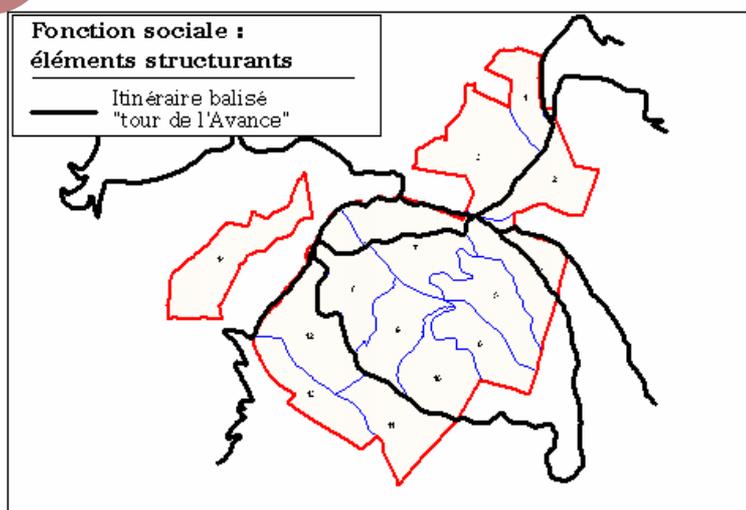
La forêt ne présente pas d'attrait ni de point de fréquentation particulier.

Depuis quelques années, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance a engagé la remise en état et le balisage des sentiers. En forêt communale, les itinéraires sont relativement fréquentés.

#### c) Equipements structurants existants par sites :

La forêt est traversée par divers itinéraires du Tour de l'Avance. Presque tous utilisent des pistes forestières et sont donc d'un entretien facile. Il n'y a pas d'impact ou de conflit d'usage sur le milieu.

La situation des itinéraires est mentionnée dans la carte ci-dessous :



d) Sensibilités paysagères :

La forêt est proche du chef-lieu sans pour autant en être visible. La perception se fait surtout en depuis la route départementale reliant les communes de Jarjayes et St Etienne le Laus par le col du Tourrond.

La forêt ne présente pas de sensibilité paysagère particulière.

Il n'existe pas de point noir paysager.

1.3.3.2 – Ressource en eau potable

a) Captages d'eau potable non réglementés :

Il n'existe pas de captage d'eau potable non réglementé sur la forêt.

b) Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt :

Il n'existe pas de captage d'eau réglementé sur la forêt.

1.3.3.3 - Richesses culturelles – Eléments de patrimoine :

Il n'existe aucune richesse culturelle ou élément du patrimoine en forêt.

1.3.3.4 – Autres sujétions

Il n'y a pas de problème de pollution, de pression d'urbanisme ou de projet touristique en forêt communale.

### 1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction de protection contre les risques naturels mentionnés plus haut en § 1.1.3.1.

Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
-	138	-	-	138

1.3.4.1 - Classements réglementaires et des zonages induits :

La forêt n'est pas située sur des terrains périmétrés RTM.

1.3.4.2 - Expertises réalisées :

Les différentes études réalisées en matière de risques naturels sur le territoire de la forêt sont listées dans le tableau ci-dessous.

Nature des expertises	Date de réalisation	Commentaires (localisation, données, préconisations impactant la gestion forestière)
Atlas départemental des risques naturels et technologiques	1991	Ensemble de la commune

**TITRE 2**

**PROPOSITION DE GESTION :  
OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX,  
PROGRAMME D'ACTIONS**

## 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Les éléments d'état des lieux et analyses donnés plus haut ainsi que les rencontres avec le propriétaire permettent les éléments de diagnostic suivants, déterminants pour les choix de gestion et actions à envisager au cours de l'application du présent aménagement.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Les peuplements ne présentent pas de risque sanitaire ou de vieillissement. Le relais feuillus reprend sa place et posera à terme la question de l'avenir du pin noir et, plus localement, du sapin de Nordmann.	Le propriétaire souhaite accompagner la dynamique du feuillus sur le long terme tout en préservant le capital résineux.
La ressource de pin noir présente un niveau de concurrence encore supportable pour différer les premières éclaircies à mi-aménagement. Elle sera disponible en produits d'éclaircie à exploiter mécaniquement. Nécessité d'une massification des coupes pour favoriser la commercialisation.	Le propriétaire souhaite mobiliser la ressource de pin noir en coupe d'éclaircie mécanisée.
Contrat FFN : la ressource disponible est assujettie aux obligations de remboursement liées au contrat FFN (prélèvement de la moitié des recettes de toutes natures tirées des parcelles sous contrat). Les perspectives de recettes restent limitées dans le contexte actuel des cours du bois résineux. Une évaluation précise de l'avenir du contrat sera à effectuer par les services de l'Etat.	La commune souhaite une révision de la créance justifiée par l'échec d'une partie des plantations et par l'absence de plus-value des bois résineux.
La ressource feuillue n'est pas valorisable en gros bois.	Le propriétaire demande à ce que la ressource feuillue disponible soit affectée à l'affouage communal.
<b>Fonction écologique</b>	
Enjeux faibles compte tenu de l'absence d'inventaire naturaliste. Les espèces présentes n'impactent pas la sylviculture classique des peuplements.	Le propriétaire n'envisage pas d'actions sylvicoles particulières pour le maintien de la biodiversité.
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)</b>	
Enjeux locaux compte tenu de la fréquentation, de l'impact paysager ou de l'absence de périmètre de protection de captage de source.	Le propriétaire n'envisage pas d'action particulière pour l'accueil du public.
Sentiers balisés : bonne fonctionnalité des structures en place	Entretien des sentiers balisés par la communauté de communes.
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Enjeux faibles	Aucune mesure sylvicole spécifique nécessaire.
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Incendies : Commune classée à risques assujettie aux Obligations Légales de débroussaillage (OLD). Plan de massif DFCI en cours. Aléa feu élevé.	La commune appliquera les obligations légales de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique.
Adéquation des équipements DFCI : le réseau DFCI ne répond pas aux normes DFCI de sécurité des secours.	La commune souhaite la mise aux normes DFCI des équipements existants et se référera au plan de massif DFCI pour ce qui concerne les mesures nouvelles à mettre en oeuvre.
<b>Bilan de la gestion passée (état des peuplements, desserte)</b>	
Les traitements passés ont été appropriés. Toutefois le maintien d'une structure régularisée dans les peuplements mélangés pin noir-feuillus est remis en cause avec l'exploitation du feuillus en coupe de taillis (affouage).	Le traitement futur devra être compatible avec la structure régularisée des peuplements de pin noir et l'exploitation en taillis du feuillus.

## 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Les surfaces par type de traitement retenus pour l'aménagement se répartissent comme suit.

Traitements sylvicoles	Surface (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (yc conversion en futaie régulière)	84,87	105
Futaie par parquets (yc conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (yc conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (yc conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	46,90	27,51
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : Surface en sylviculture</b>	<b>131,77</b>	<b>132,51</b>
Hors sylviculture	6,35	
<b>Total : Surface retenue pour la gestion</b>	<b>138,12</b>	<b>132,51</b>

Les traitements retenus ne changent pas par rapport à l'aménagement précédent, mais la surface en futaie régulière décroît avec l'affectation des plages feuillues des parcelles 5, 7 et 8 à un traitement en taillis simple.

La surface hors sylviculture correspond à des peuplements très médiocres et non desservis.

### 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Compte-tenu des potentialités stationnelles et des objectifs retenus par le propriétaire, les essences objectif suivantes seront retenues.

1°) – Zones traitées en futaie régulière :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Unités stationnelles concernées	Surface en sylv.	% unité stat.	Age retenu	Dia-mètre retenu	Essences d'accompa-gnement
Pin noir	AMIN2	2,20	100	100	40	Hêtre et feuillus
	UMIN2	51,30	70	100	45	Hêtre et feuillus
	UMIN1	0,40	100	100	30-35	Hêtre et feuillus
	ASME2	28,76	100	100	35-40	
	ASME1	2,21	100	100	30	Chêne pubescent
Hêtre	UMIN2	51,30	30	100	40	Pins noir et sylvestre

Le pin noir reste l'essence principale objectif jusqu'à son âge d'exploitabilité retenu (100 ans). Il sera associé avec le hêtre en station montagnarde d'ubac.

2°) – Zones traitées en taillis :

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Unités stationnelles concernées	Surface en sylv.	% unité stat.	Age retenu	Dia-mètre retenu	Essences d'accompa-gnement
Hêtre	UMIN2	30,62	100	50	-	
Chêne pubescent	ASME2	0,01	100	80	-	Feuillus divers
	ASME1	16,26	100	80	-	Feuillus divers

Les essences objectif sont le chêne pubescent en supraméditerranéen d'adret, et le hêtre en montagnard et supraméditerranéen d'ubac.

## 2.3 – Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique de renouvellement

La surface de la forêt en suivi surfacique de renouvellement s'établit à 84,87 ha.

#### 2.3.1.1 - Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent :

Le bilan de régénération de l'aménagement passé, établi à partir des données sommier et des descriptions de parcelle.

Application aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	2,85
Surface effectivement régénérée	3,23*
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	-

\* parcelle 5 - unité 4 : plantation de mélèze et accrus ou semis naturels feuillus.

#### 2.3.1.2 - Synthèse des calculs de surface à régénérer :

Les surfaces de synthèse en matière de régénération des surfaces à mode de suivi de type surfacique se répartissent comme suit :

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface totale
	84,87 ha
Surface disponible (Sd)	0
Contrainte de vieillissement (Sm)	0
Surface d'équilibre (Se)*	16,97
Surface du groupe de régénération (GR)	0
Surface à ouvrir (So)	0
Surface à terminer (St)	0

Le détail du calcul de la surface à régénérée d'équilibre est donné dans le tableau ci-dessous :

Essence objectif	Station	Age d'exploitabilité	Surface	% Objectif long terme	Surface d'équilibre
Pin noir	AMIN2	100	2,20	100	0,02
	ASME1	100	2,21	100	0,02
	ASME2	100	28,76	100	0,29
	UMIN1	100	0,40	100	0,00
	UMIN2	100	51,30	70	0,36
Hêtre	UMIN2	100	51,30	30	0,15
					<b>0,85</b>

Soit 16,97 ha pour la durée de l'aménagement

#### 2.3.1.3 - Eléments de choix de la surface à régénérer :

L'état actuel des peuplements permet d'évaluer les éléments de choix pour la régénération de la façon suivante :

	Surface totale en sylviculture analysée	Surface (ha)	%
Vieillessement	Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie*	-	
Disponibilité	Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	-	
	Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	-	
	Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	-	
Sous-total disponible à régénérer		-	
Autres éléments	Peuplements non disponibles au cours de l'aménagement	84,87	100
	Vides susceptibles de boisement	-	
<b>Total général</b>		<b>84,87</b>	<b>100</b>

\* Moins de 20 ans

#### 2.3.1.4 - Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So) :

Il n'est pas prévu d'effort de renouvellement pendant l'aménagement compte-tenu de la jeunesse des peuplements.

#### 2.3.1.5 - Surface en régénération à terminer (St) :

Il n'y a pas de surface en régénération à terminer pendant l'aménagement.

#### 2.3.1.6 - Surface en régénération conditionnelle (S<sub>conditionnelle</sub>)

Aucune surface en régénération conditionnelle n'a été définie pour la forêt.

### 2.3.2 – Taillis et taillis sous futaie

#### 2.3.2.1 - Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	15,51	10,58
Taillis fureté		
Taillis sous futaie		
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)		

#### 2.3.2.2 - Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S<sub>taillis</sub>)

La surface à passer en coupe de taillis simple au cours de l'aménagement s'établit à 14,73 ha, soit 0,74 ha/an.

## 2.4 - Classement des unités de gestion

### 2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

#### 2.4.1.1 - Constitution des groupes d'aménagement

a) Tableau de classement des unités de gestion surfaciques :

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion	Surface (ha)		Rotation (années)
			Retenue pour la gestion	En sylviculture	
Amélioration	AME	1.a	5,84	5,84	-
	AME	10.a	9,02	9,02	-
	AME	12.a	10,55	10,55	-
	AME	2.a	8,77	8,77	-
	AME	3.a	14,03	14,03	-
	AME	4.a	6,63	6,63	-
	AME	5.a	1,28	1,28	-
	AME	6.a	7,33	7,33	-
	AME	7.a	5,33	5,33	-
	AME	8.a	7,85	7,85	-
	AME	9.a	8,24	8,24	-
<i>Sous-total Amélioration</i>			<i>84,87</i>	<i>84,87</i>	-
Taillis	TAIS	11.t	9,30	9,30	50
	TAIS	12.t	1,23	1,23	50
	TAIS	13.t	4,74	4,74	50
	TAIS	14.t	8,90	8,90	50
	TAIS	4.t	3,39	3,39	50
	TAIS	5.t	7,88	7,88	50
	TAIS	7.t	8,26	8,26	50
	TAIS	8.t	3,20	3,20	50
<i>Sous-total Taillis</i>			<i>46,90</i>	<i>46,90</i>	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	13.h	3,13	-	
	HSN	14.h	3,22	-	
<i>Sous-total Hors sylviculture</i>			<i>6,35</i>	-	
<b>Total</b>			<b>138,12</b>	<b>131,77</b>	

- **Le groupe d'amélioration (AME)** correspond aux unités de gestion traitées en futaie régulière, non classées en régénération et devant ou non faire l'objet de coupe d'amélioration en tout ou partie au cours de l'aménagement.
- **Le groupe de taillis simple (TAIS)** correspond aux unités de gestion devant faire l'objet de coupes rases de taillis en tout ou partie au cours de l'aménagement.
- **Le groupe hors sylviculture "en évolution naturelle" (HSN)** correspond à des unités de gestion laissées sans interventions sylvicoles au titre de la production à terme.

Il n'est pas défini de rotation pour les coupes d'amélioration (coupes fonctions de la hauteur dominante).

#### 2.4.1.2 - Constitution de divisions

Aucune division ne sera constituée sur la forêt.

### 2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Il n'a pas été défini de groupe au sens strict pour les unités de gestion linéaires. L'annexe 7 donne l'inventaire des ouvrages concernant la forêt. Un code d'identification à usage local a été indiqué pour le gestionnaire afin de faciliter le suivi des actions réalisées au cours de l'aménagement (sommier de la forêt notamment).

Certains ouvrages peuvent être regroupés au sein d'une même unité de gestion. Les ouvrages ne portant pas de code d'unité de gestion ne sont pas retenus commune unités de gestion.

### 2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'a pas été défini de groupe au sens strict pour les unités de gestion linéaires. L'annexe 7 donne l'inventaire des ouvrages concernant la forêt. Un code d'identification à usage local a été indiqué pour le gestionnaire afin de faciliter le suivi des actions réalisées au cours de l'aménagement (sommier de la forêt notamment).

Certains ouvrages peuvent être regroupés au sein d'une même unité de gestion. Les ouvrages ne portant pas de code d'unité de gestion ne sont pas retenus commune unités de gestion.

## 2.5 – Programme d'actions pour la période 2012 - 2031

### 2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### 2.5.1.1 - Etat des lieux :

Le détail des limites et du parcellaire s'établit de la façon suivante :

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	8 904
Limites naturelles ou assimilées	-
Tronçons litigieux restant à borner ou matérialiser	-
<i>Sous-total limites</i>	<i>8 904</i>
Parcellaire hors limite	7 055
<b>Total général</b>	<b>15 959</b>

La carte de l'annexe 9 visualise l'état des limites.

Les limites sont correctement matérialisées. Il faut remettre en place la borne à l'angle Est des parcelles 11 et 13, et rafraîchir la limite des parcelles 11, 12 et 13.

#### 2.5.1.2 - Programme d'actions :

Les opérations à réaliser se répartissent comme suit :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien des limites	forêt		4 000	E
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>4 000</b>	
<b>Coût moyen annuel FONCIER (€/an)</b>					<b>200</b>	

La dépense annuelle prévisible est en recul par rapport à la dépense moyenne des 10 dernières années qui s'établissait à 1 305 €/an.

L'entretien des limites a pour but d'éviter les empiètements sur le patrimoine forestier et les territoires de chasse.

#### 2.5.1.3 - Actions particulières liées aux concessions :

Sans objet.

Il n'y a pas de perspective de développement des revenus lié aux concessions.

## 2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

### 2.5.2.1 – Documents de référence à appliquer :

On se référera au guide des sylvicultures de montagne pour les Alpes du Sud, diffusé en 2012.  
L'intensité des prélèvements sera adaptée aux coupes mécanisées pour les peuplements de pin noir.

### 2.5.2.2 – Coupes :

#### a) Programme de coupes :

##### ↳ Cas des coupes programmables par années :

Toutes les coupes sont regroupées pour favoriser leur commercialisation.

Années	Unité de gestion	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Type de coupe*	VPR	VPR/ha	Recommandations ITTS Précautions
2012	5.a	1,28	0,70	AMEL	AMEL	11	16	Affouage - FFN
	5.t	7,88	2,50	TAIS	TAIS	200	80	Affouage - FFN
2017	7.a	5,33	1,50	AMEL	AMEL	18	12	Affouage - FFN
	7.t	8,26	5,00	TAIS	TAIS	250	50	Affouage - FFN
2020	1.a	5,84	4,00	AMEL	AMEL	276	69	FFN
	2.a	8,77	5,00			296	59	FFN
	3.a	14,03	9,00			740	82	FFN
	4.a	6,63	2,50			157	63	FFN
	5.a	1,28	0,30			17	57	FFN
	6.a	7,33	6,50			413	64	FFN
	7.a	5,33	2,00			207	104	FFN
	8.a	7,85	5,50			224	41	FFN
	9.a	8,24	3,50			180	51	FFN
	10.a	9,02	4,00			330	83	FFN
	12.a	10,55	7,00			353	50	FFN
	2022	8.t	3,20			3,2	TAIS	TAIS
<b>Total général</b>			<b>62,20</b>			<b>3 928</b>	<b>63</b>	

\* Type de coupe : AMEL : Coupe d'amélioration – TAIS : taillis simple

#### Recommandations :

Il n'y a pas a priori de recommandation particulière concernant le paysage, la biodiversité et les risques naturels.

Pour les parcelles sous contrat FFN, la commune souhaite un réexamen de la créance avant décision de mise en vente des coupes.

##### ↳ Cas des coupes conditionnelles :

Années	Unité de gestion	Groupe classement	Type peuplt RECPREV	Code coupe*	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha	Conditions
IG*	14.t	TAIS		TAIL	8,90	4,00	384	Ouverture de piste
<b>Total général</b>					<b>8,90</b>	<b>4,00</b>		

\*IG : Coupe à l'initiative du gestionnaire

La coupe est destinée à l'affouage.

#### b) Volume présumé récoltable :

Les volumes présumés réalisables par groupe et type de coupe s'évaluent comme suit (coupes conditionnelles exclues) :

Groupe	Surface terre totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)	
	Moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
Amélioration	20	403	161	3 222
Taillis	-	-	35	706
<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>403</b>	<b>196</b>	<b>3 928</b>

c) Mode de suivi de la récolte :

La récolte sera suivie en volume commercial et en surface terre.

d) Règles techniques particulières dans la réalisation des coupes :

↳ Amélioration :

On pratiquera une coupe d'éclaircie mécanisée dans les peuplements de pin noir, avec un taux de prélèvement indicatif de 30 à 35% des tiges.

Le détail des prélèvements estimés est donné dans le tableau de l'annexe 11.

Dans les peuplements mélangés (parcelles 5, 7, 8, 9), les feuillus susceptibles de freiner la croissance des résineux seront exploités (affouage).

↳ Taillis :

Exploitation du peuplement en coupe de taillis avec possibilité de balivage.

2.5.2.3 – Desserte

a) Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte						
	1	Pour mémoire (plan massif DFCI)				
Routes forestières						
		Néant				
Pistes forestières						
		Voir mesures DFCI				
DES1	1	Ouverture de piste pour affouage parcelles 5 et 14		500	3 000	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
-		Voir mesures DFCI				
Entretien courant du réseau						
DES2	1	Entretien de la route de Puy Cervier			14 000	E
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>					<b>17 000</b>	
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)*</b>					<b>850</b>	

\* Important : Le coût moyen pour les investissements lourds est rapporté à la durée d'amortissement de l'équipement et non à la durée de l'aménagement.

b) Commentaires :

Schéma de desserte :

Le schéma de desserte sera réalisé dans le cadre du plan de massif DFCI « Avance » prévu en 2012. (financement : Etat 100%).

Entretien courant :

L'entretien annuel de la desserte de Puy Cervier est évalué à 700 €/an (prévoir curage de revers d'eau).

#### 2.5.2.4 – Travaux sylvicoles

Il n'est pas prévu de travaux sylvicoles.

Aucune intervention n'est expressément prévue pour limiter la concurrence du feuillu dans les plantations de mélèze de la parcelle 5.

### 2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### 2.5.3.1 – Biodiversité courante :

Les mesures générales liées à la préservation et à la biodiversité courante sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Selon connaissances complémentaires à intervenir au cours de l'aménagement.
Mélange d'essences résineuses et feuillues	Dynamique naturelle de reconquête du feuillu, ne nécessitant pas de disposition particulière.
Maintien de surfaces boisées classées hors sylviculture. Vieux bois	La surface boisée classée hors sylviculture s'établit à 6,35 ha soit 4,6% de la surface boisée. Par ailleurs des vieux bois feuillus seront maintenus sur pied lors de la réalisation des coupes.

#### 2.5.3.2 – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) :

Aucun élément de biodiversité remarquable n'a été inventorié sur la forêt communale.

### 2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### 2.5.4.1 – Accueil et paysage :

##### a) Interventions spécifiques relatives à l'accueil du public ou au paysage :

Les sentiers ont fait l'objet d'une normalisation récente du balisage prise en charge par la communauté de communes. A priori, l'entretien des équipements reste à la charge de la communauté de communes.

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1		Entretien du balisage des sentiers			A la charge de la communauté de communes	-	-
<b>Coût total ACCUEIL (€)</b>						-	
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						-	

##### b) Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières :

Les dispositions en faveur du maintien de la biodiversité vont déjà dans le sens d'une préservation du paysage.

Dans les peuplements à parcourir en coupe d'éclaircie mécanisée, le paysage sera préservé en calibrant au mieux les couloirs de cheminements de la machine.

#### 2.5.4.2 - Ressource en eau potable

Sans objet actuellement.

#### 2.5.4.3 - Chasse – Pêche

##### a) Etat des lieux, activité pratiquée

Les attributions du plan de chasse au cours des derniers mois sur le territoire communal (hors terrains domaniaux) s'établissent comme suit :

Animaux	Années							
	2008		2009		2010		2011	
	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé	Attribué	Réalisé
Chamois	2	2	2	1	2	1	2	1
Chevreuil	9	9	9	6	9	7	9	7

##### b) Programme d'actions Chasse – Pêche

Dans l'état actuel de la faune sauvage, il n'est pas prévu de programme d'action chasse en forêt.

Les chasseurs pourraient faciliter la fixation du petit gibier en forêt en procédant eux-mêmes à des cultures à gibier le long des accès forestiers.

#### 2.5.4.4 - Pastoralisme

Il n'y a pas d'activité pastorale en forêt.

#### 2.5.4.5 - Affouage et droits d'usage

##### a) Etat des lieux

Les besoins en bois de chauffage par les habitants de la commune sont relativement peu importants.

##### b) Programme d'actions Affouage

Le programme des coupes d'affouage est donné plus haut au § 2.5.2.2.

La disponibilité en affouage est du même niveau que celle de l'aménagement antérieur.

L'exploitation de la parcelle 14 est conditionnée par l'ouverture d'une piste nouvelle.

#### 2.5.4.6 – Richesses culturelles, patrimoine

Sans objet.

### **2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**

Aucune action particulière n'est envisagée en matière de protection contre les risques naturels.

### **2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET**

#### 2.5.6.1 – Incendies de forêts

##### a) Contraintes réglementaires : Obligation réglementaire de débroussaillage

A la suite du zonage départemental de l'aléa "feux de forêt" réalisé en 2003 par les Services de l'Office National des Forêts, le risque incendie a été évalué comme suit :

	nul	modéré	élevé	Très élevé
%	-	9	91	-

Le zonage de l'aléa feu est répertorié ci-dessous :

L'arrêté préfectoral n°2004-161-3 du 9 juin 2004 a fixé la liste des communes sur lesquelles s'appliquent les obligations réglementaires de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique.

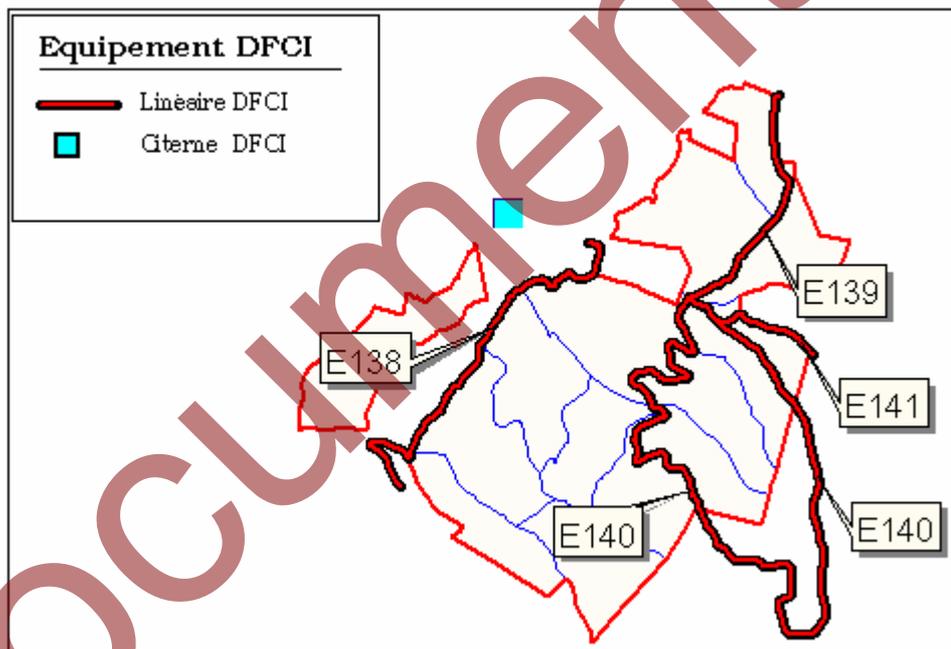
La commune de Jarjayes a été classée en "zone à risque fort" et est donc assujettie à l'obligation de débroussaillage des voies ouvertes à la circulation publique et ceci sur la totalité de son territoire.

b) Etat des lieux : Equipements DFCI

Les équipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) se répartissent comme suit et figurent à l'inventaire départemental des équipements DFCI :

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Linéaire DFCI E 138	O	Bon	
Linéaire DFCI E 139	O	Bon	Pas de retournement
Linéaire DFCI E 140	O	Bon	Voie étroite et pentue sur territoire de Valserras
Linéaire DFCI E 141		Moyen	
Réserve d'eau	O	Bon	

La localisation des équipements DFCI est mentionnée ci-dessous :



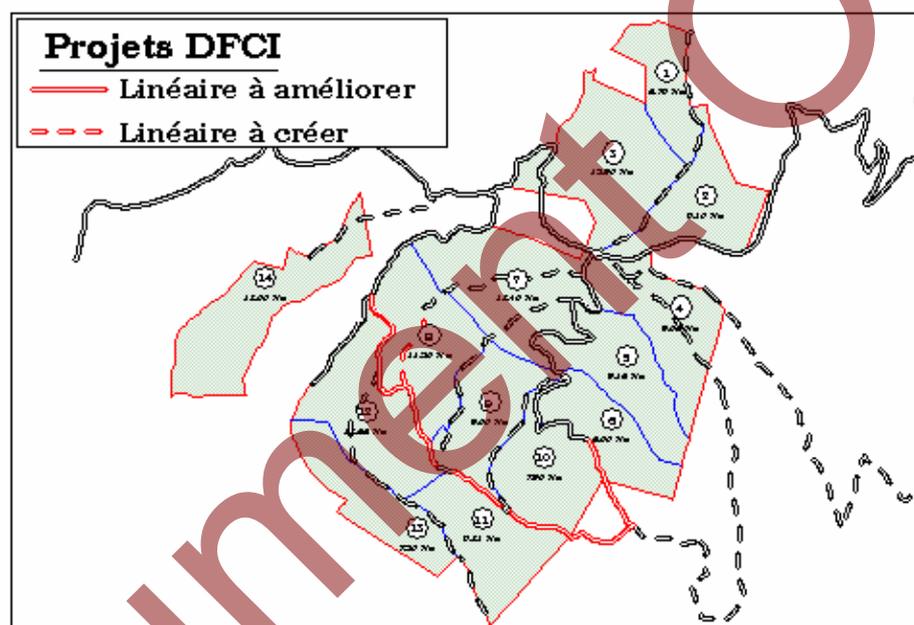
c) Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies

Les actions à caractère DFCI sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Codes - action - article	Priorité (1/2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Etudes							
PCI1	1	Plan de massif DFCI			Financement Etat 100%		
Equipements							
PCI2	1	Bouclage E138-E140			Financement 80%	20 000	I
PCI3	1	Entretien citerne DFCI				2 000	E
Travaux spécifiques (débroussaillage...)							
PCI4	1	Application des OLD				20 000	E
<b>Coût total DFCI (€)</b>						<b>42 000</b>	
<b>Coût moyen annuel DFCI (€/an)</b>						<b>2 100</b>	

Les actions seront intégrées dans le plan de massif DFCI à étudier en 2012.

La localisation géographique des actions DFCI est mentionnée ci après :



#### 2.5.6.2 – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Il n'y a pas de dégât de gibier en forêt communale.

#### 2.5.6.3 – Crises sanitaires

Néant.

### 2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

#### 2.5.7.1 – Certification PEFC

La gestion forestière durable de la forêt communale n'est pas certifiée.

#### 2.5.7.2 – Autres actions : Contrat FFN

Le montant de la créance FFN au 31 mars 2012 s'établit à 80 879,51 €.

Le programme de coupes du présent aménagement prévoit un estimatif de remboursement de la créance de l'ordre de 20 000 €, soit environ 1/4 du montant de la créance en cours.

Dans l'hypothèse favorable d'une entrée en production de la plupart des terrains sous contrat, le remboursement de la créance serait à courir sur une durée estimée entre 50 et 80 ans.

Dans cette perspective, la commune souhaite donc un réexamen de ce contrat.

### **2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000**

La forêt n'est concernée par aucun site Natura 2000.

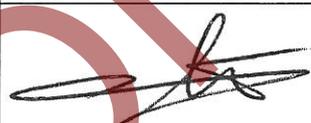
### **2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L.122-8 du code forestier**

La forêt n'est concernée par aucune réglementation relevant de l'article L.122-8 du Code Forestier.

**Signatures et mention des consultations réglementaires**

Cet aménagement a été étudié avec la participation de :

- M. Raymond LHOMME, Agent patrimonial à la Remollon

	Date		Nom, fonction	Signature
<b>Document rédigé le :</b>	14 mars 2012	<b>par :</b>	Jean-François LAGNEUX Chef de projet Cellule Aménagement 05	
<b>Vérifié le :</b>	10 avril 2012	<b>par :</b>	Guy CALES Responsable Service Aménagement Cartographie Base de Données 05	
<b>Proposé le :</b>	6 décembre 2012	<b>par :</b>	Françoise DECAIX Directrice de l'Agence ONF des Hautes-Alpes à Gap	

- Direction Départementale des Territoire consultée le 4 juin 2012
- Avis donné le 30 novembre 2012 et pris en compte dans le présent document.

Proposé à Aix-en-Provence le 17/01/2013  
 par le Directeur Territorial Méditerranée,  
 Pour le Directeur Territorial et par délégation,  
 Le Directeur Forêt

  
 Alain CASTAN

# ANNEXES

- 1 - CARTE DE LOCALISATION DES ENJEUX
- 2 - ETAT DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER
- 3 - ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE DE GESTION ET DES UNITES DE GESTION
- 4 - CARTE DES GROUPES DE STATIONS
- 5 - TABLEAU DE REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS PAR PARCELLE
- 6 - CARTE DES TYPES DE PEUPEMENTS
- 7 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS
- 8 - CARTE DE L'AMENAGEMENT ANTERIEUR
- 9 - CARTE DE L'ETAT DES LIMITES
- 10 - CARTE DES TERRAINS SOUS CONTRAT FFN
- 11 - PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DE LA FORET
- 12 - CARTE D'AMENAGEMENT
- 13 - SURFACE D'EQUILIBRE POUR LES UNITES DE GESTION A SUIVI DE RENOUVELLEMENT SURFACIQUE
- 14 - CARTE DES INTERVENTIONS
- 15 - CARTE DES EQUIPEMENTS



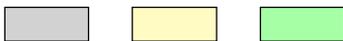
# FORET COMMUNALE DE JARJAYES

## FONCTIONS PRINCIPALES

Niveau d'enjeu

Sans objet    Faible    Moyen

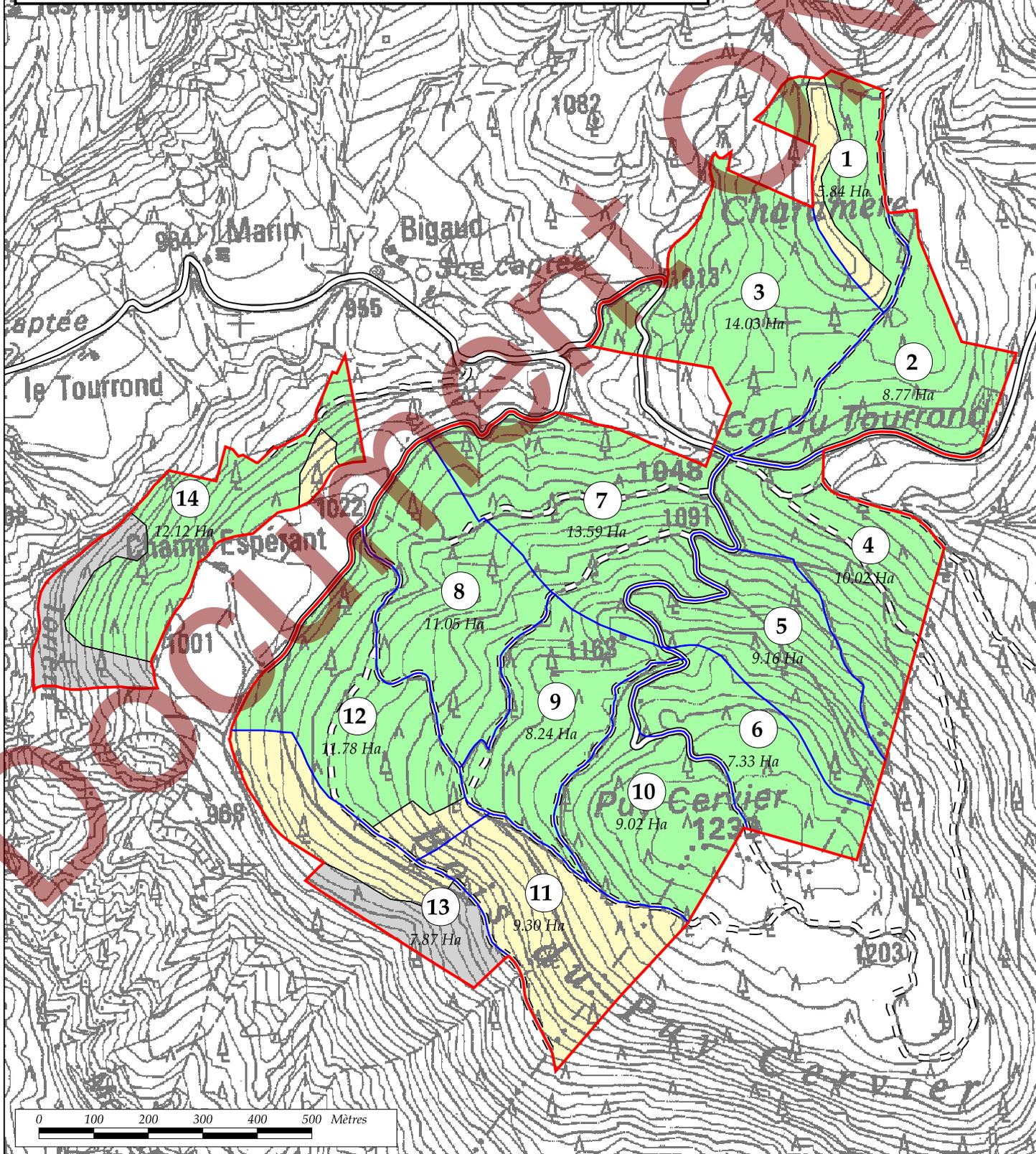
Fonction de production



Annexe 1

Echelle : 1/10 000

02/2012



**ETAT DES PARCELLES CADASTRALES  
RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface rég. forestier	Observations
B	41p	Charamère	6,5894	6,5251	
B	47	Charamère	2,0902	2,0902	
B	48	Charamère	0,3920	0,3920	
B	50p	Charamère	18,4190	17,9090	
B	51p	Charamère	1,1893	1,1864	
B	119	La Fouvie	0,8970	0,8970	
B	120	La Fouvie	5,1370	5,1370	
B	121	La Fouvie	1,8530	1,8530	
B	123	La Fouvie	2,3580	2,3580	
B	127	La Fouvie	1,4030	1,4030	
B	141	Puy Cervier	0,0988	0,0988	
B	142p	Puy Cervier	3,6972	3,3035	
B	143	Puy Cervier	6,7068	6,7068	
B	144	Puy Cervier	43,0400	43,0400	
B	147	Puy Cervier	11,0010	11,0010	
B	148	Puy Cervier	0,5860	0,5860	
B	149	Puy Cervier	1,0340	1,0340	
B	150	Puy Cervier	15,0660	15,0660	
B	151	Puy Cervier	2,4380	2,4380	
B	152	Puy Cervier	8,0500	8,0500	
<b>Total</b>			<b>132,0457</b>	<b>131,0748</b>	

**ETAT RECAPITULATIF DU PARCELLAIRE  
DE GESTION**

Parcelle	Surface totale	Unités de gestion	Surface unités de gestion	Classement	Surface boisée	Surface en sylviculture
1	5,84	1.a	5,84	AMEL	5,84	5,84
2	8,77	2.a	8,77	AMEL	8,77	8,77
3	14,03	3.a	14,03	AMEL	14,03	14,03
4	10,02	4.a	6,63	AMEL	6,63	6,63
		4.t	3,39	TAIS	3,39	3,39
5	9,16	5.a	1,28	AMEL	1,28	1,28
		5.t	7,88	TAIS	7,88	7,88
6	7,33	6.a	7,33	AMEL	7,33	7,33
7	13,59	7.a	5,33	AMEL	5,33	5,33
		7.t	8,26	TAIS	8,26	8,26
8	11,05	8.a	7,85	AMEL	7,85	7,85
		8.t	3,20	TAIS	3,20	3,20
9	8,24	9.a	8,24	AMEL	8,24	8,24
10	9,02	10.a	9,02	AMEL	9,02	9,02
11	9,30	11.t	9,30	TAIS	9,30	9,30
12	11,78	12.a	10,55	AMEL	10,55	10,55
		12.t	1,23	TAIS	1,23	1,23
13	7,87	13.h	3,13	HSN	3,13	
		13.t	4,74	TAIS	4,74	4,74
14	12,12	14.h	3,22	HSN	3,22	
		14.t	8,90	TAIS	8,90	8,90
<b>Total</b>	<b>138,12</b>		<b>138,12</b>		<b>138,12</b>	<b>131,77</b>

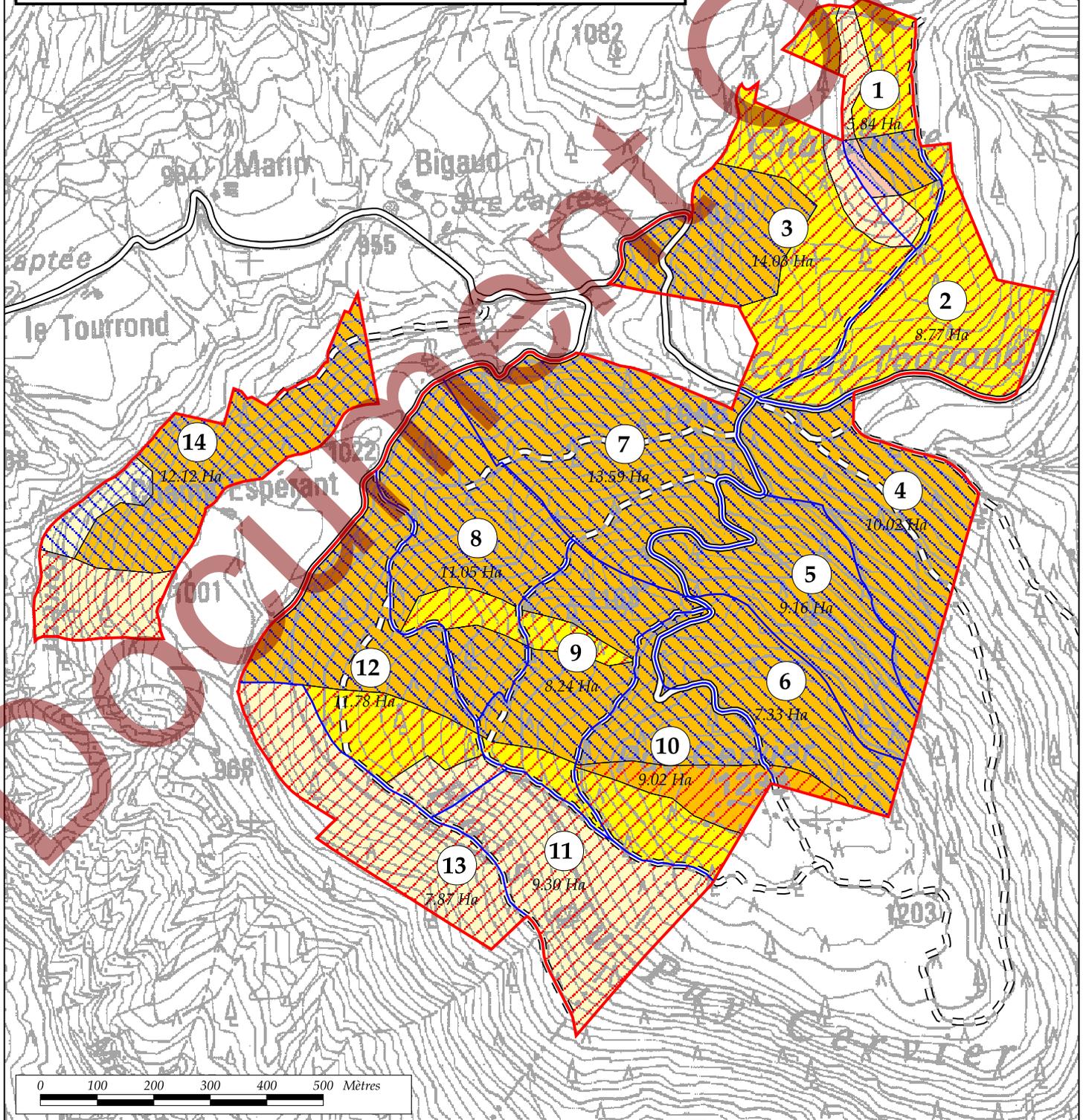
GROUPES DE STATIONS

				
Exposition				
				
Etage bioclimatique	Nulla (0)	Faible (1)	Moyenne (2)	Forte (3)
Montagnard inférieur				
Supraméditerranéen				

Annexe 4

Echelle : 1/10 000

02/2012



Parcelle	Code UG	P.O		P.O/CHE	CHE/P.S	P.O/P.S	HET	S.N/P.O	HET/FDV		P.O/FDV	P.O/HET	CHE/FDV	CHE	P.S/FDV	Surface totale
		P	L	P	TM	P	T	L	A	T	P	P	A	TP	TM	
1	1.a	4,23	1,61													5,84
2	2.a	6,89		1,88												8,77
3	3.a	9,64			1,93	0,25	2,21									14,03
4	4.a	2,89						3,44		0,30						6,63
	4.t						3,39									3,39
5	5.a	0,30								0,98						1,28
	5.t						4,38			3,50						7,88
6	6.a	7,33														7,33
7	7.a	3,11									2,22					5,33
	7.t						5,44			2,82						8,26
8	8.a	4,75										3,10				7,85
	8.t						3,20									3,20
9	9.a	3,48			1,60					0,51	0,73	1,92				8,24
10	10.a	6,76		1,52							0,74					9,02
11	11.t					0,34							7,10	1,86		9,30
12	12.a	6,75								0,46	3,34					10,55
	12.t												1,23			1,23
13	13.h													3,13		3,13
	13.t				1,11								3,63			4,74
14	14.t						8,33							0,57		8,90
	14.h														3,22	3,22
<b>Total</b>		<b>56,13</b>	<b>1,61</b>	<b>3,40</b>	<b>4,64</b>	<b>0,59</b>	<b>26,95</b>	<b>3,44</b>	<b>4,48</b>	<b>4,09</b>	<b>7,03</b>	<b>5,02</b>	<b>11,96</b>	<b>5,56</b>	<b>3,22</b>	<b>138,12</b>
% Surf. Totale		41%	1%	2%	3%	0%	20%	2%	3%	3%	5%	4%	9%	4%	2%	100%
% Surf. Boisée		41%	1%	2%	3%	0%	20%	2%	3%	3%	5%	4%	9%	4%	2%	100%

PEUPEMENTS

Composition en essences

	Sapin de nordman		Pin sylvestre		Pin noir d'Autriche
	Hêtre		Chêne		Feuillus divers

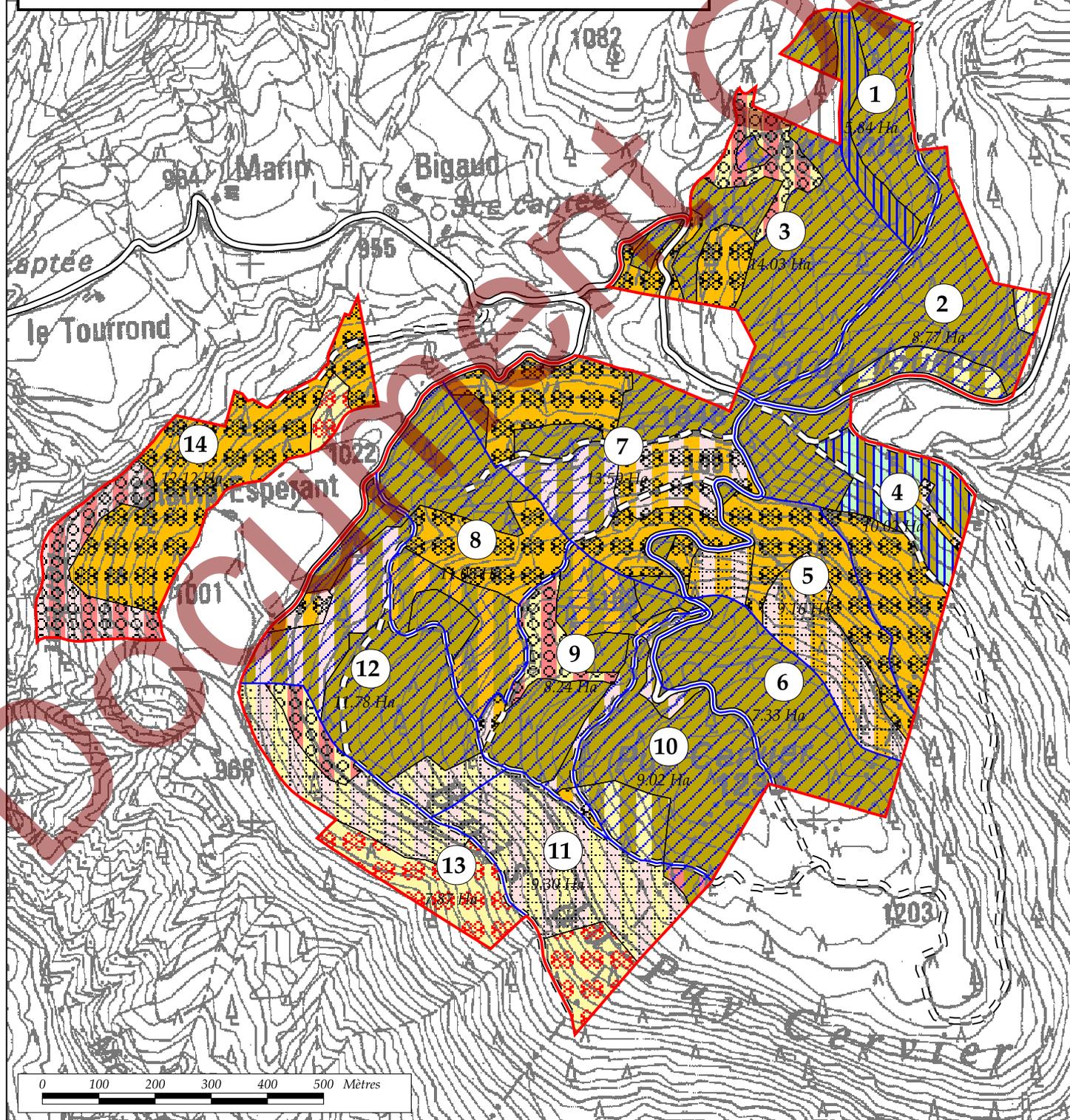
Types de structure (zones boisées)

Régulières				
	P Régularisé dans les petits bois		L	Gaulis/perchis
Autres				
	TR Taillis riche		TP	Taillis pauvre
	TM Taillis mixte		A	Accrus

Annexe 6

Echelle : 1/10 000

02/2012



N° d'ouvrage sur le plan	Nom	Domaine	Code_UG
1	Route forestière de Puy Cervier	Desserte	RF_PUYCERVI
2	Route forestière de Champ Esprérant	Desserte	RF_CHAMPESPER
3 à 10	Piste forestière de Puy Cervier	Desserte	PF_PUYCERVI
11	Piste forestière de Charamère	Desserte	PF_CHARAM
12	Piste forestière de la Fouvie	Desserte	PF_FOUVIE
13	Réserve DFCI de Jarjayes (160 m3)	DFCI	-

Document ONM



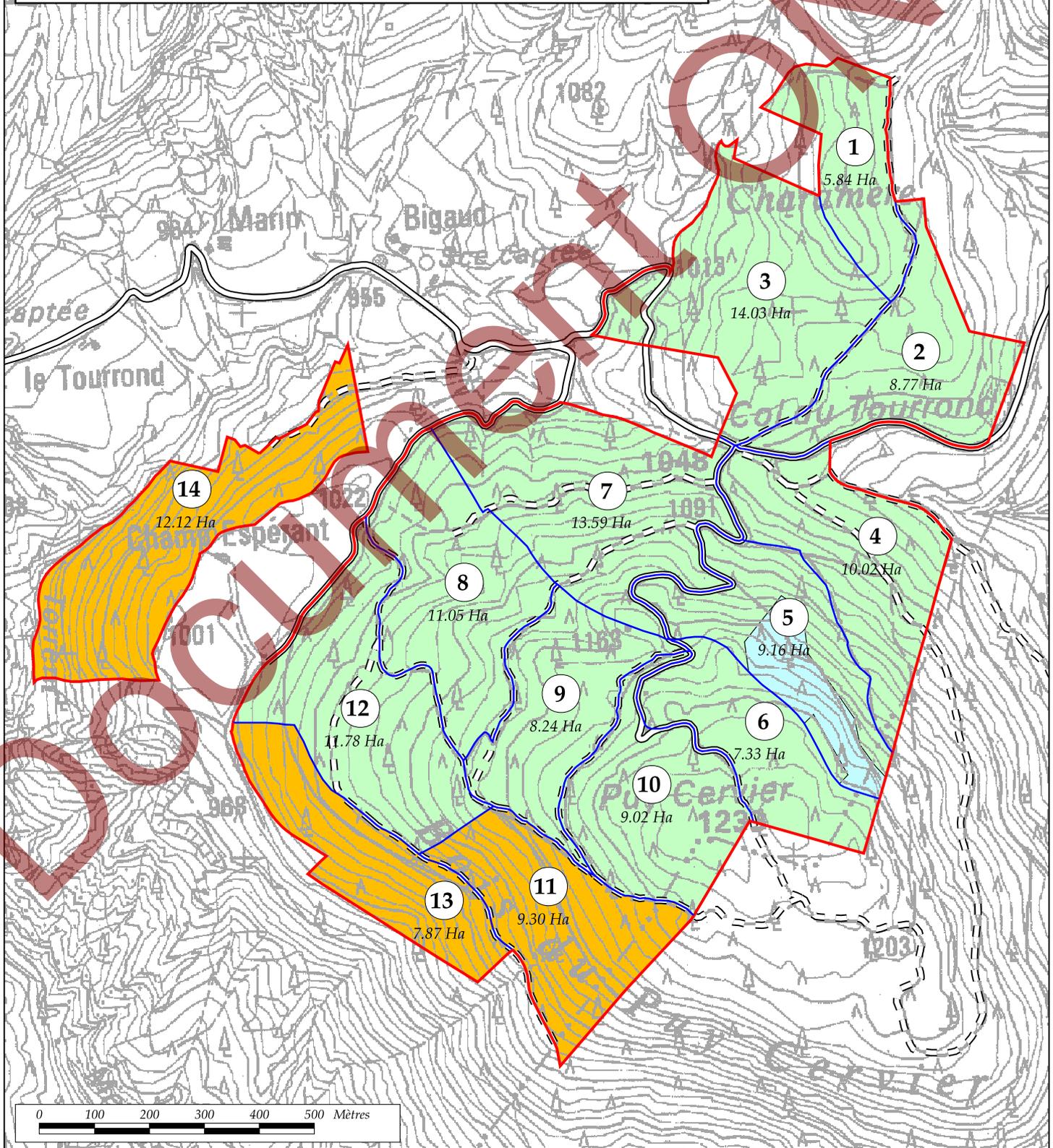
Aménagement antérieur

-  Première série : Futaie régulière
-  Groupe de régénération strict
-  Deuxième série : Taillis

Annexe 8

Echelle : 1/10 000

02/2012



0 100 200 300 400 500 Mètres

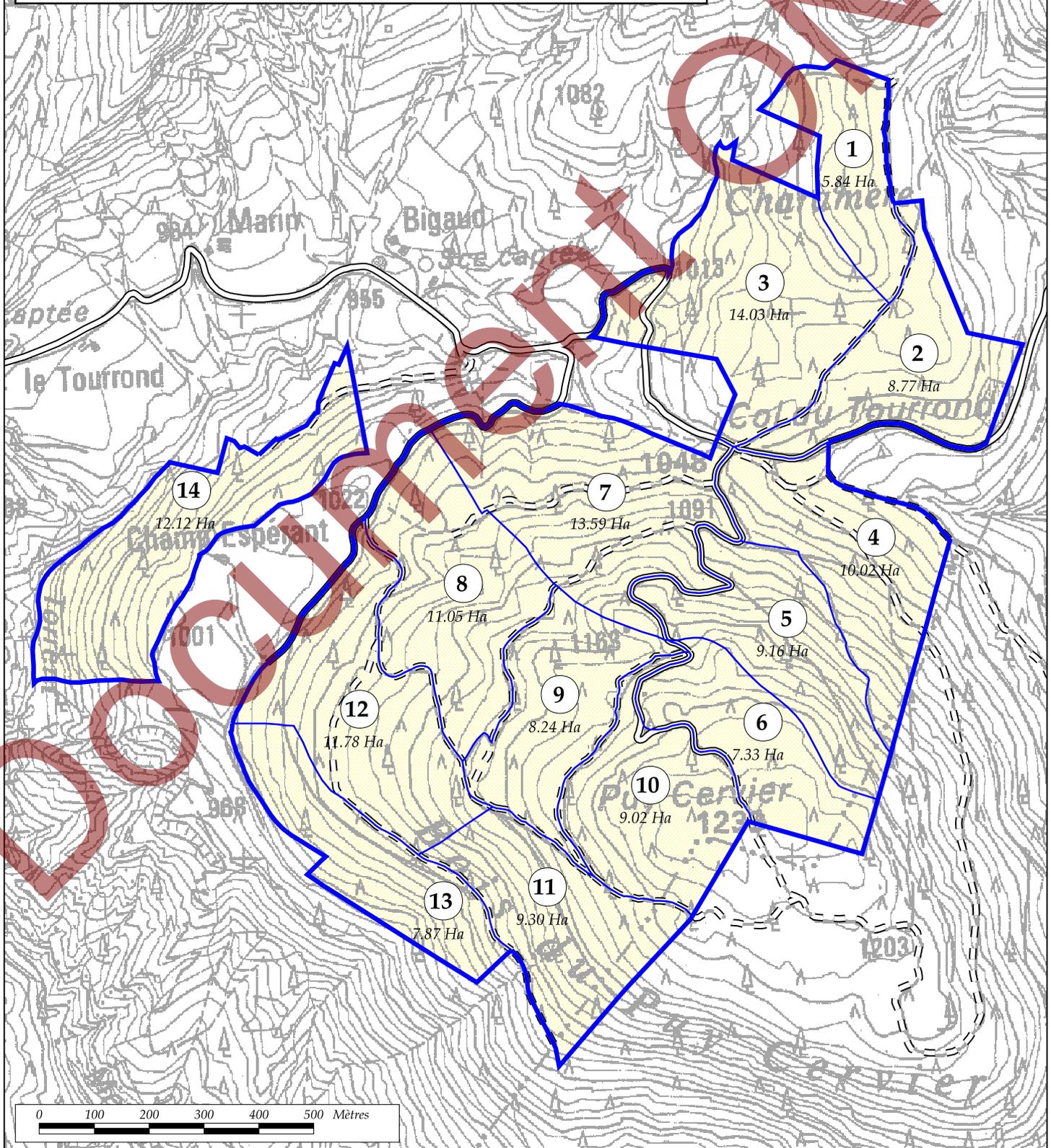
ETAT DES LIMITES

-  Limite bornée
-  Limite matérialisée à la peinture
-  Limite naturelle ne nécessitant pas de matérialisation
-  Limite non matérialisée ou mal implantée

Annexe 9

Echelle : 1/10 000

02/2012





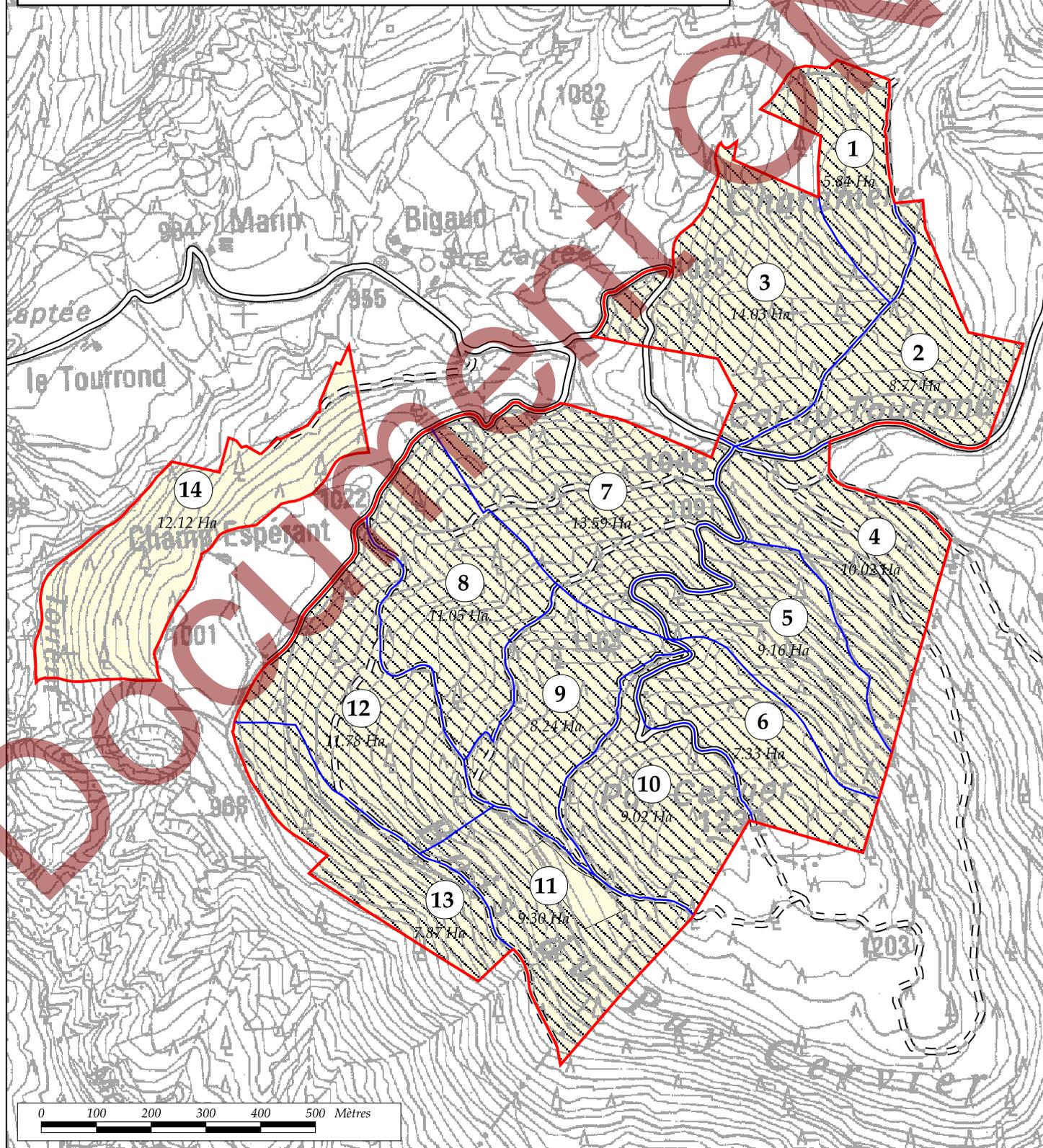
TERRAINS SOUS CONTRAT FFN

-  Périimètre
-  Limite de parcelle
-  Terrain sous contrat FFN n° 4931.1.05.160

Annexe 10

Echelle : 1/10 000

02/2012



Année	Parcelle	Code UG	Surface UG	Observations - Nature de la coupe	Peuplement	Code Nature Technique	N° Unité	Surface unité	Taux de prélèvement (%)	Total à parcourir	Volume présumé/Ha	Volume présumé
2012	5	5.a	1,28	Relèvement du couvert sur plantations	HET/FDV	AMEL	5	0,98	20	0,70	16	11
		5.t	7,88	Coupe avec balivage	HET	TAIL	3	2,75	100	2,50	80	200
2017	7	7.a	5,33	Elimination du tremble sur pin noir	P.O/FDV	AMEL	3	2,22	15	1,50	12	18
		7.t	8,26	Coupe avec balivage	HET	TAIL	2	5,44	100	5,00	50	250
2020	1	1.a	5,84	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	4,23	35	4,00	69	276
	2	2.a	8,77	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	6,89	30	5,00	59	296
	3	3.a	14,03	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	4,50	35	6,00	87	523
							2	5,14	35	3,00	72	217
	4	4.a	6,63	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	5	2,89	35	2,50	63	157
	5	5.a	1,28	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	2	0,30	36	0,30	57	17
	6	6.a	7,33	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	5,37	35	5,00	75	373
							2	1,96	36	1,50	27	40
	7	7.a	5,33	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	3,11	35	2,00	104	207
	8	8.a	7,85	Eclaircie d'intensité moyenne - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	3	0,80	20	0,50	32	16
							4	3,95	25	4,00	42	168
	9	9.a	8,24	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O/HET CHE/P.S	AMEL	2	3,10	25	1,00	40	40
4							1,60	50	1,50	50	75	
3							3,48	30	2,00	53	105	
10	10.a	9,02	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	6,76	35	4,00	83	330	
12	12.a	10,55	Eclaircie d'intensité forte - Coupe à mécaniser	P.O	AMEL	1	6,75	30	7,00	50	353	
2022	8	8.t	3,2	Coupe avec balivage	HET	TAIL	1	3,20	100	3,20	80	256
IG	14	14.t	8,9	Coupe avec balivage	HET	TAIL	1	3,34	80	4,00	96	384
<b>Total</b>										<b>66,20</b>	<b>65</b>	<b>4312</b>

Unités de gestion en sylviculture

- Amélioration
- Taillis simple
- Dont zones en sylviculture non parcourues en coupe

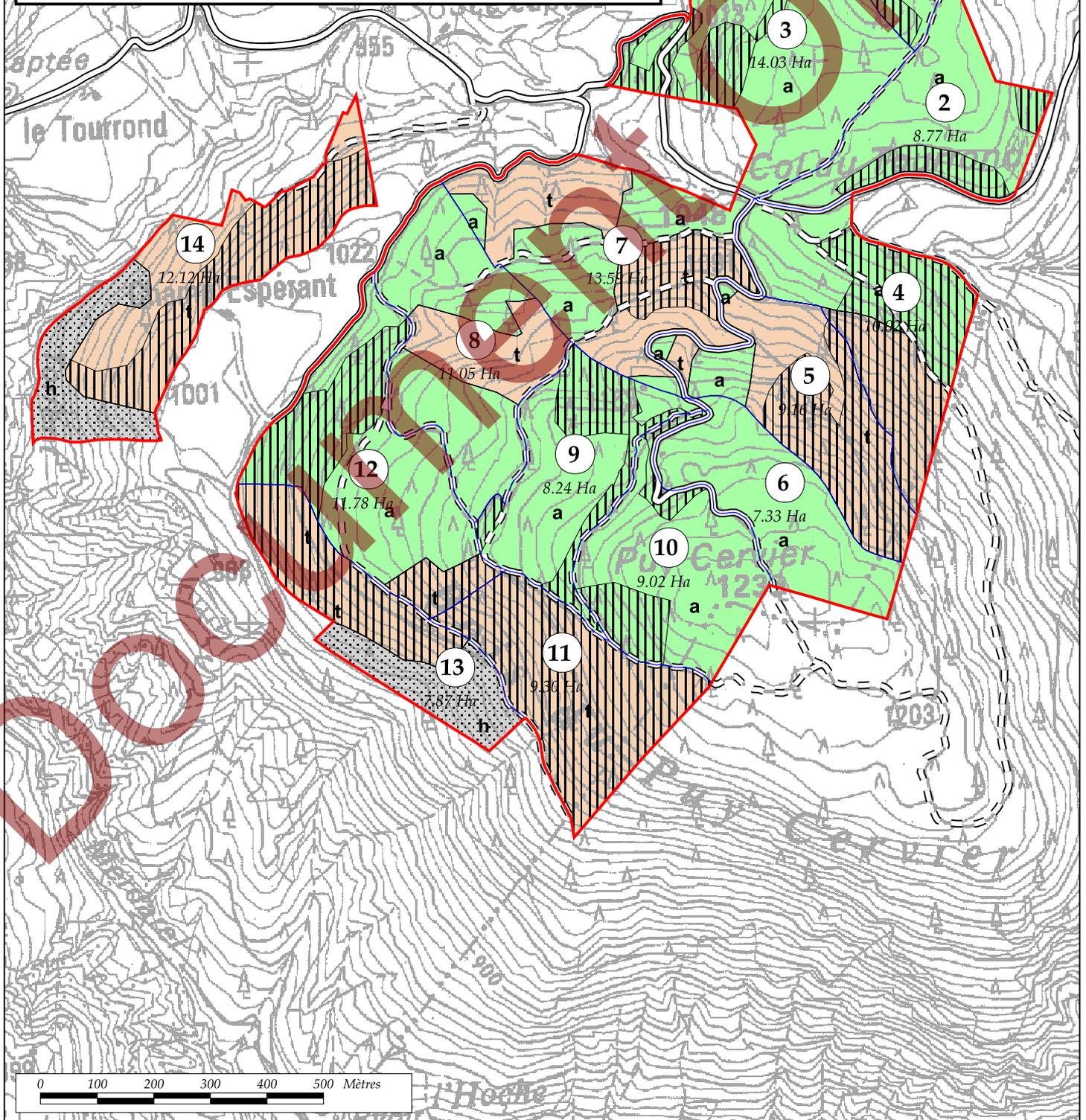
Unités de gestion hors sylviculture

- Groupe unique
- a Index d'unité de gestion au sein de la parcelle

Annexe 12

Echelle : 1/10 000

04/2012



SURFACE D'EQUILIBRE  
 POUR LES UNITES DE GESTION  
 A SUIVI DE RENOUVELLEMENT SURFACIQUE

Station	Essence objectif	Age d'exploitabilité	Surface	% Objectif long terme	Surface d'équilibre	Critères d'exploit.
AMIN2-1_FREG	Pin noir	100	2,20	100	0,02	40
ASME1-1_FREG	Pin noir	100	2,21	100	0,02	30
ASME2-1_FREG	Pin noir	100	28,76	100	0,29	35-40
UMIN1-1_FREG	Pin noir	100	0,40	100	0,00	30-35
UMIN2-1_FREG	Pin noir	100	51,30	70	0,36	45
UMIN2-1_FREG	Hêtre	100	51,30	30	0,15	40

**Total**

**0,85**

Soit

16,97 ha

pour la durée de l'aménagement

Document Only

INTERVENTIONS

Plages en sylviculture

- Amélioration
- Taillis simple
- Repos temporaire

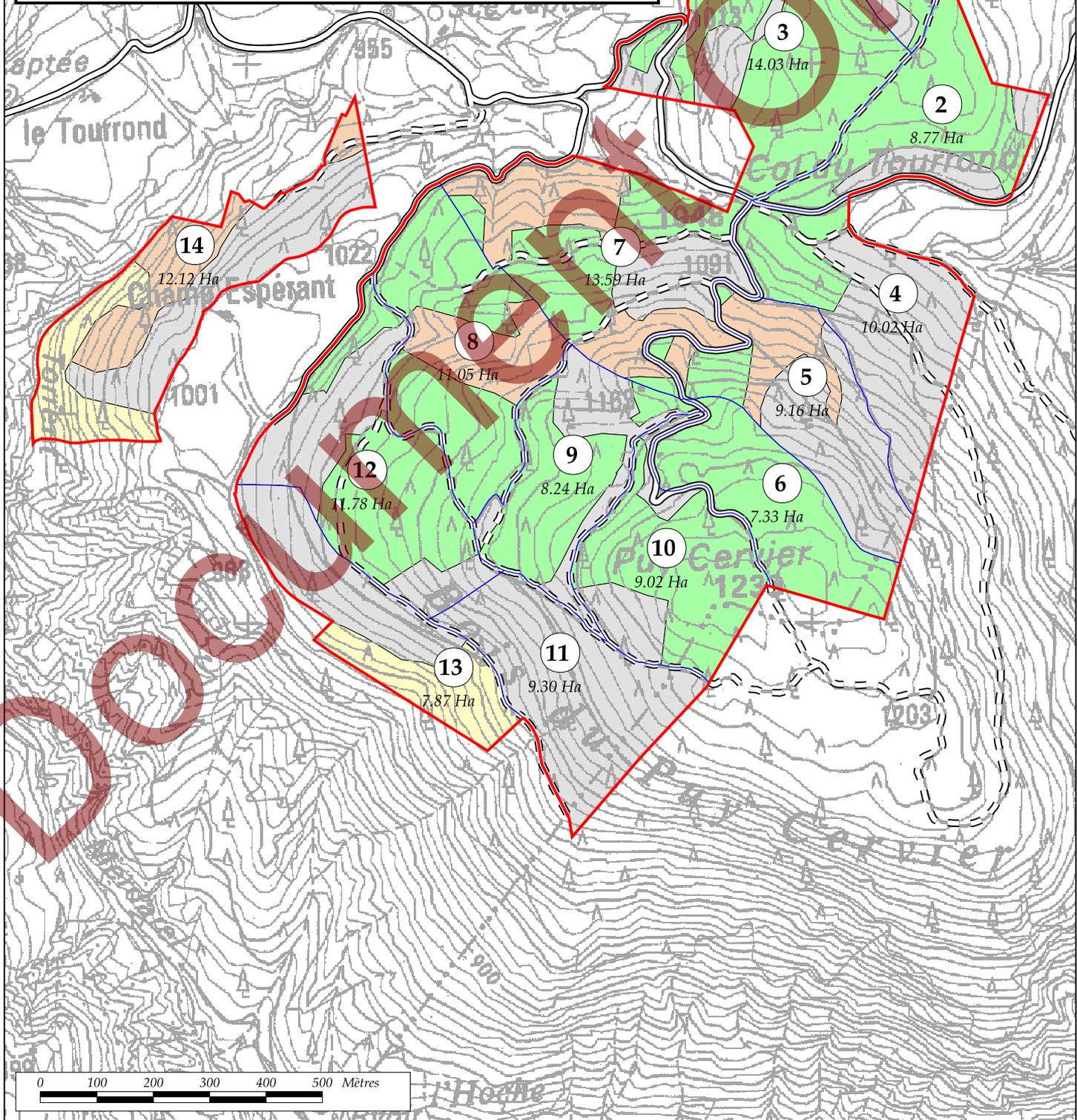
Plages hors sylviculture

- Boisé en évolution naturelle

Annexe 14

Echelle : 1/10 000

04/2012



0 100 200 300 400 500 Mètres

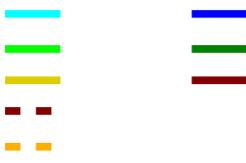
EQUIPEMENTS

Equipements de desserte

Route revêtue  
Route empierrée  
Route en terrain naturel  
Piste en terrain naturel  
Traîne principale

Réseau privé

Réseau public



Autres équipements

● Sentier      ■ Citerne DFCI 30m3

□ Numéro d'équipement à l'inventaire

Equipements à créer ou améliorer

— Piste à améliorer (DFCI)      — Bouclage DFCI à créer  
- - - Piste d'exploitation à créer

Annexe 15

Echelle : 1/10 000

02/2012

